

**PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le mardi 08 octobre, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal à nouveau convoqués le 02 octobre 2024, après que le Conseil municipal du 27 septembre 2024 n'ait pu délibérer faute de quorum, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard DAVIET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

- Présents : 22 Gérard DAVIET, Christian DRUELLE, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajele DESLIS, Lillane DALONNEAU, Loetitia DIFRAYA, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Olivia ETIENNE, David GUIDOT, Stéphanie AK, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BÉCHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESE, Claudine DESMARES.
- Absents avec pouvoirs : 3 Jean-Michel BIZET a donné pouvoir à Christian DRUELLE, Damien COCHARD a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Floriane MARINA a donné pouvoir à Gérard DAVIET.
- Absents non représentés : 2 Jean-François TRAINSON, Philippe BARROUX.
- Votants : 25 A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER.
- Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal peut valablement délibérer sans condition de quorum.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2024

**ADMINISTRATION GENERALE :**

- 01 : Remplacement d'un membre au sein de plusieurs commissions municipales permanentes

**FINANCES :**

- 02 : Adaption d'une décision budgétaire modificative n° 2 - exercice 2024
- 03 : Rattrapage d'amortissements - corrections sur exercices antérieurs
- 04 : Modification des tarifs de l'ALSH ados

**TRAVAUX :**

- 05 : Approbation de la convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art de rétablissement des voies de type pont-route
- 06 : Créations d'emplois non permanents - Mise à jour du tableau des effectifs

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

\*\*\*\*\*

M. le Maire : Bonjour tout le monde. On va commencer par une minute de silence pour un ami qui est parti. Je pensais le faire la semaine dernière mais il y avait énormément d'absents. J'aimerais que l'on fasse une minute de silence pour Jean-Philippe ROBIN.

M. le Maire : Je vous remercie.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2024-46  
Demande de déroulement à huis clos de la séance  
du Conseil Municipal du 08 octobre 2024**

L'article L. 2121-1B du Code Général des Collectivités territoriales, précise que les séances du Conseil Municipal sont publiques mais que, néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

En vertu de la demande de huis clos formulée par trois membres du Conseil municipal à savoir M. Christian DRUELLE, Madame Marie-Eve GAPIN et M. Christophe DAMOUR, Monsieur le Maire soumet au vote la demande de huis clos de la séance du conseil municipal ;

M. DRUELLE : Monsieur le Maire, s'il-vous plaît, j'ai plusieurs conseillers qui demandent à ce moment-là, disons, qu'il y ait un Conseil à huis clos.

M. le Maire : Pas du tout.

M. DRUELLE : Si. Quels sont ceux qui...

M. le Maire : Non, non parce que, enfin...

M. DRUELLE : Quels sont ceux qui sont d'accord ? Parce que, je suis désolé...

Mme GAPIN : Un Conseil en huis clos.

M. le Maire : Non mais...

M. DRUELLE : Si, si, on a le droit.

M. le Maire : C'est vraiment trop facile.

M. DRUELLE : Non, mais non, ce n'est pas la question.

M. le Maire : C'est vrai que c'est vraiment trop facile.

M. DRUELLE : Ce n'est pas la question.

M. le Maire : Si, c'est trop facile. C'est-à-dire que tous les gens qui sont ici, je veux qu'ils sachent la vérité...

M. DRUELLE : Ah bon ? (Rires)

M. le Maire : Voilà. Ous, vous pouvez rigoler.

M. DRUELLE : Non mais, bon, en attendant, à ce moment-là, on demande un vote, effectivement, aux élus. S'il-vous plaît, ceux qui sont d'accord.

M. le Maire : Madame AK, vous vouliez prendre la parole.

Mme AK : Monsieur le Maire, vous dites que vous allez dire la vérité.

M. le Maire : Oui.

Mme AK : D'accord. Parce que là il est temps que, je pense, qu'on la sache. Enfin, à un moment donné.

M. le Maire : Oui, justement, oui.

Mme AK : Et bien, j'espère qu'on va l'entendre. Je ne sais pas si vous avez prévu d'annoncer ceci avant l'ordre du jour, mais je pense que conseillers comme public, si le public reste et si vous refusez le huis clos, je pense qu'il va falloir que vous annonciez certaines choses parce que là nous sommes dans l'incertitude. Je ne sais pas quelle est votre décision finale en fait.

M. le Maire : Vous allez la connaître, ne vous inquiétez pas.

Mme AK : D'accord, très bien. Si on peut la connaître aujourd'hui, c'est très bien.

M. le Maire : Vous allez la connaître, il n'y a pas de problème.

Mme AK : Je pense que l'on attend tous ça.

M. DRUELLE : J'aimerais que dans le P.V., ce soit mis, que Monsieur le Maire a refusé, effectivement, que l'on fasse le vote pour le huis clos.

M. le Maire : Oui, bien, avant de commencer le Conseil Municipal...

M. DRUELLE : On a commencé.

M. le Maire : On n'a pas commencé le Conseil Municipal.

M. DRUELLE : Si.

M. le Maire : Non mais c'est trop facile ça.

M. DRUELLE : Ce n'est pas une question de facile.

M. le Maire : C'est trop facile.

M. DRUELLE : C'est une possibilité que nous avons au sein du Conseil Municipal.

M. le Maire : Mais bien sûr, c'est trop facile. Monsieur DRUELLE, cela fait 10 jours que je ne vous ai pas vu. C'est trop facile.

M. DRUELLE : C'est sûr, vous m'avez évité.

M. le Maire : Tous les gens qui sont ici, je veux qu'ils sachent la vérité.

M. DRUELLE : Mais bien sûr.

M. ETE SSE : Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Oui Monsieur ETE SSE.

M. ETE SSE : Un point d'ordre, avant l'ordre du jour, si vous le voulez bien ? C'est que l'on ait un échange sur cette question, puisque dans la presse, à deux reprises, votre démission a été annoncée.

M. le Maire : Oui.

M. ETE SSE : Il est évident que l'on ne peut pas discuter alors qu'il y a beaucoup de résolutions qui partent de l'actualité donnée à Monsieur le Maire etc... Que l'on ne peut pas discuter sereinement du Conseil si l'on n'aborde pas en point à l'ordre du jour, immédiatement, et vous pourriez vous exprimer comme vous le souhaitez, mais je souhaite, pour ma part, y compris d'ailleurs parce que

des propos m'ont été prêtés et que je souhaite pouvoir y répondre brièvement, que ce point soit abordé en point d'ordre préalable à l'ordre du jour du Conseil.

M. le Maire : Mais je suis tout à fait d'accord avec vous Monsieur ETESSÉ, mais avec tous les gens qui sont autour de la table. C'est trop facile.

M. ETESSÉ : Cela ne me gêne pas, au contraire.

M. le Maire : C'est trop facile. C'est trop facile.

M. DRUELLE : Ah oui.

M. le Maire : Oui, c'est trop facile. Monsieur DRUELLE, cela fait 8 jours que je ne vous ai pas vu.

M. DRUELLE : Ah bon ? J'ai déjà gagné 2 jours.

M. le Maire : Je vous ai vu avant-hier, il y a 2 jours, vous êtes passé devant mon bureau, vous avez baissé la tête pour ne pas me dire bonjour. Mors, arrêtez, cela suffit.

M. DRUELLE : Non mais ça suffit.

M. le Maire : Arrêtez Monsieur DRUELLE.

M. DRUELLE : Non, Monsieur DAVIET arrêtez.

Mme AK : Monsieur le Maire, est-ce que je peux prendre la parole s'il vous plaît ?

M. DRUELLE : Oui allez-y.

Mme AK : En fait, pourquoi moi je souhaite personnellement un huis clos ? Après je peux comprendre que les habitants, le public soit présent, attende des réponse etc... Je pense que l'on a un problème qui est en interne. D'accord ? Donc après, est-ce qu'on règle ce problème en interne, ici, entre conseillers, ou alors est-ce qu'on dit les choses devant le public ?

M. le Maire : Bien je pense qu'il faut le dire devant le public.

M. DELETANG : Bien oui, oui.

M. le Maire : Je pense qu'il faut le dire devant le public.

M. DELETANG : Déjà que l'on est sur une information sur Facebook. Je pense que le public a le droit de savoir.

Mme BAUMANN : Non, Facebook ce n'est pas une bonne information. Facebook ce n'est pas une bonne information non plus. Hein.

M. DELETANG : Bah c'est quand même la vôtre, hein !

Mme BAUMANN : La nôtre, non, ce n'est pas la nôtre, hein, excusez-nous !

M. ETESSÉ : Monsieur le Maire, juste un point d'ordre, encore un point d'ordre. Moi, personnellement, je suis favorable à ce que le public qui a fait le déplacement, ce qui est la preuve qu'il tient à sa commune, c'est qu'il veut savoir ce qu'il se passe dans sa commune, c'est un souhait légitime. Ce que je propose en point d'ordre c'est que vous puissiez en préalable vous exprimer, exprimer avec le fait qu'on vous laisse la parole sans vous interrompre sur ce qui a été annoncé comme décision, de manière à ce que l'on ait les éléments pour pouvoir comprendre à la fois votre point de vue et ensuite que l'on puisse en discuter avec les points de vue différents, éventuellement, mais qu'on commence par là. Et moi je souhaite, en vous écoutant à travers ce que vous avez à dire, puisque c'est quand même ça, vu que vous êtes le premier magistrat de la commune, qui nous importe.

M. le Maire : Je peux commencer par faire ça si vous voulez. Je préférerais au départ faire les délibérations pour que cela se passe bien. mais si vous préférez ça, je fais ça sans aucun problème.

M. le Maire : Non, ce que j'ai envie de dire déjà c'est mon dernier contact avec l'ensemble de mes élus. Je les ai reçus il y a une dizaine de jours. Je vais vous lire exactement ce que je leur ai lu parce qu'en fait je ... Comment ?

M. le Maire : Oui mais je suis contre. Enfin, il suffit qu'une personne... (inaudible)

M. le Maire : S'il y a un huis clos je ne fais pas le Conseil, c'est clair.

Mme Marais : Je vous donne la règle Monsieur DAVIET.

M. le Maire : D'accord. Ok. C'est trop facile. C'est trop facile de ... Toute la population qui est là, elle a le droit de savoir ce qu'il s'est passé, elle a le droit de savoir. Je trouve que, enfin, demander à toute la population de partir je trouve ça, excusez-moi du mot, dégueulasse.

Mme GAPIN : Qui bien ça on le sait.

M. DRUELLE : Ça on le sait.

Mme GAPIN : Ça on le sait.

M. DRUELLE : Ça on l'a lu dans la NR.

M. le Maire : Oui c'est très facile. Madame GAPIN, c'est pareil, le vendredi vous êtes venue me voir à 15h30 dans mon bureau et à 18h30 vous n'étiez pas là. Alors je pense que c'est malvenu de votre part de dire quelque chose. Voilà.

Mme GAPIN : Non, Non, j'ai travaillé.

M. le Maire : Voilà, « j'ai travaillé ».

Mme GAPIN : Pour quelqu'un qui ne fout rien, j'ai travaillé.

M. le Maire : Enfin, à 15h30 vous êtes venue dans mon bureau, vous m'avez parlé très gentiment d'ailleurs.

Mme GAPIN : Je n'ai aucune raison de mal vous parler.

M. DRUELLE : Bah oui.

M. le Maire : OK. Bon.

M. ETESE : Cela ne peut pas être un dialogue Monsieur le Maire.

M. DRUELLE : Non pas du tout. Non.

M. ETESE : Il faut que vous parliez, et après chacun donnera son point de vue.

Mme AK : Il ne veut pas, sinon il annule le Conseil. Moi je veux que ça avance en fait. Donc on ne fait pas de huis clos et le public est informé.

M. GOURDON : Oui.

M. ETESE : La parole est à Monsieur le Maire et après chacun ...

Mme AK : Vous êtes d'accord ou pas ?

M. ETESE : ... pourra s'exprimer.

Mme AK : Parce que sinon on n'avance pas.

Mme BAUMANN : On n'a pas de voix.

Mme AK : Non mais on n'avance pas sinon, ...

Mme BAUMANN : On prend, on ne prend pas

Mme AK : ... il faut bien qu'on avance.

M. le Maire : Donc il y a un vote : qui est pour le huis clos ?

Mme GAPIN : Qui est quel ? Je n'ai pas entendu.

M. DRUELLE : Pour le huis clos.

Mme GAPIN : Ah non, ah non !

M. ETESE : Non, on n'avancera pas. Il faut...

Mme BAUMANN : Non, ça va finir encore en... NON, NON.

M. DRUELLE : Non, il faut la majorité.

M. ETESE : Allez-y Monsieur le Maire, il n'y a pas la majorité pour le huis clos.

M. le Maire : Est-ce que vous pouvez relever la main s'il vous plaît ? ... Voilà. Donc il n'y a pas la majorité.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- DECIDE que la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2024 ne se déroulera pas à huis clos.

**ADOpte A 16 VOIX POUR, 9 CONTRE** (Christian DRUELLE ayant par ailleurs reçu pouvoir de Jean-Michel BIZET, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR ayant par ailleurs reçu pouvoir de Damien COCHARD, Ajete DESLIS, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Marie-Eve GAPIN).

M. le Maire : Donc je vais vous lire la dernière entrevue que j'ai eue avec l'ensemble de l'opposition, (se corrige) de la majorité. Je ne sais plus où j'en suis, là. :

« Je tenais à vous voir tous ce soir. Nous sommes tous élus depuis bientôt 5 ans, et il nous reste 1 an. L'ensemble de notre profession de foi sera terminé (se corrige) sont terminées ou en cours : l'ALSH, livraison en mars 2025, l'église, livraison février 2025, le Prieuré, 2027-2028, gymnase, 2027, que je n'aurai pas le plaisir d'inaugurer. Les prochaines élections auront lieu en mars 2026. Ce soir, je vous ai annoncé avec regret et tristesse de quitter la vie politique, à la fin de mon mandat, soit mars 2026. 35 ans de vie politique dans ma commune, soit la moitié de ma vie, 70 ans. Et je vous le dis sincèrement, cela me serre le cœur de partir, mais, c'est comme cela, il faut savoir s'arrêter. Et je sais déjà que cela va me manquer. On ne peut pas effacer 35 ans de sa vie à donner aux autres. Je souhaite de tout mon cœur et au plus profond de moi que, là où les prochaines équipes qui seront élues, continuent à œuvrer pour le bien de notre commune. Le départ de Jean-Philippe m'a aussi ébranlé. C'était un élu, mais aussi un ami que je connaissais depuis plus de 20 ans, et qui savait dire ce qui allait ou ce qui n'allait pas. Voilà, ce soir une page se tournera en mars 2026. Il nous reste un peu plus d'un an à travailler et nous devons continuer sans relâche comme cela a été depuis 5 ans. Il y a des fois des désaccords entre nous, mais cela est normal, chacun a le droit de s'exprimer, le principal c'est le résultat final. Voilà. Je tiens à dire que je ne m'immiscerai en aucun cas dans aucune liste qui se présentera aux élections. Voilà. J'ai préféré écrire ce que j'avais à vous dire ce soir car je n'étais pas sûr d'avoir la force morale de le dire. Encore merci pour ces 5 ans. Il reste un an, travaillons tous ensemble, et vous me manquerez tous. A demain pour continuer. »

C'est mot à mot, c'est ce que j'ai lu il y a 10 jours. Mardi 24 septembre, c'était le jour où je me suis exprimé. Après mon annonce, vous avez attendu mon départ pour créer un What's App entre vous. Mercredi 25, jeudi 26, plus aucune nouvelle. Vendredi 27, l'après-midi je vois une élue et l'on discute cordialement. 17h18, Je reçois un mail d'une adjointe me demandant de téléphoner à l'Académie, d'ailleurs le mail était très cordial. 18h30, Conseil Municipal, quelle surprise, il n'y avait qu'une personne de la majorité, et ceci bien sûr, sans que personne ne m'en parle. On peut appeler comment cela ? Je préfère m'abstenir que de dire le mot. Quand je suis ressorti à 19h45 de la Mairie, Monsieur DRUELLE et Monsieur BIZET étaient cachés derrière le parking de l'église pour jouir du spectacle de leur absence.

M. DRUELLE : N'importe quoi.

M. le Maire : Ce n'est pas vrai ? C'est vrai ou ce n'est pas vrai ?

M. DRUELLE : Non, effectivement j'étais derrière mais, franchement, dire ça c'est insultant.

M. le Maire : Eh bien c'est insultant. Je le dis quand même. Voilà. Vous ne venez pas au Conseil Municipal mais vous êtes derrière la Mairie pour savoir ce qu'il se passe.

M. DRUELLE : Non, pas du tout.

M. le Maire : Samedi midi, je reçois une convocation de Monsieur DRUELLE pour le 3 octobre.

M. DRUELLE : Oui.

M. le Maire : Pour info., vous n'êtes pas encore le Maire.

M. DRUELLE : Non. D'abord, ce n'est pas une convocation c'est une réunion Monsieur.

M. le Maire : Mais ne vous vous inquiétez pas. Cela va bientôt venir. Très rapidement.

M. DRUELLE : Mais non.

M. le Maire : Bien sûr, je ne me suis pas rendu à cette réunion, et d'ailleurs du samedi 28 septembre au 4 octobre, aucune nouvelle malgré les tentatives de téléphone. Samedi 5 octobre, j'envoie sur What's App à l'ensemble de la majorité une rencontre le lundi 7 octobre. 3 réponses. En fait, j'apprends que Monsieur DRUELLE demande à l'ensemble de la liste de ne surtout pas venir à la réunion. Lundi 7 octobre, 9h00, j'ouvre les volets de mon bureau et qui passe devant moi ? Monsieur DRUELLE, sans aucun bonjour et en baissant les yeux. Quel courage !

M. DRUELLE : Quel courage !

M. le Maire : Voilà. Aujourd'hui je n'ai pas de mots assez forts pour décrire ce que je ressens. C'était un ami, enfin je le croyais. Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui m'ont soutenu depuis 8 jours, par des sms, des coups de téléphone, et je ne souhaite à personne de subir ce que l'on m'a fait. Mais le plus grave c'est mon épouse. Je souhaite surtout que Chanceaux continue d'évoluer et que l'ensemble des Cancelliens se sentent bien dans leur commune, et surtout pour vos enfants. Ce soir je suis très triste pour l'ensemble des Cancelliens et des enfants de notre commune, sans oublier toutes les associations sportives et culturelles. Oui, vous allez me manquer. J'ai essayé de faire le maximum depuis 5 ans, de réveiller notre commune, mais voilà, ce soir cela s'arrête. Les réalisations depuis 5 ans, aménagement de l'ancienne ferme et construction de l'ALSH, travaux de l'église (extérieur et intérieur) qui étalt à la limite de la fermeture Construction d'un Club House pour le tennis. Construction d'un préau pour le club pétanque, mise en place d'une police municipale, installation de caméras et plus 10 qui viennent d'être installées, création de pistes cyclables (d'ailleurs pas assez à mon goût), négociations avec la Métropole pour la construction du gymnase, travaux dans les écoles (climatisation dans les dortoirs) et bien d'autres investissements. Voilà ce que je tenais à vous dire. On peut commencer le Conseil Municipal.

Mme AK : Est-ce que l'on peut prendre la parole Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Oui.

M. DRUELLE : Oui on a le droit de prendre la parole, bien sûr.

Mme AK : Alors, moi je vous ai écouté. Effectivement vous nous relatez des faits qui datent d'il y a... enfin votre dernier discours auprès de la majorité c'était il y a 10 jours. Mais est-ce que l'on peut parler d'avant ?

M. le Maire : Oui, pas de problème.

Mme AK : Parce que vous nous avez dit ... Oui, c'est vrai qu'il y a des choses qui ont été faites, je ne reviens pas là-dessus. En fait, pourquoi aujourd'hui on en arrive à cette situation ? Pourquoi ?

M. le Maire : Bien je vais vous répondre Madame AK. Je suis incapable de vous le dire.

Mme AK : Monsieur le Maire ...

M. le Maire : Je ... Incapable. Je pense qu'il y a 2 personnes ...

Mme AK : Monsieur le Maire ...

M. le Maire : Il y a 2 personnes qui, absolument, qui voulaient la place. Ils l'ont.

M. DRUELLE : Pas du tout.

M. le Maire : Ils l'ont.

M. DRUELLE : Pas du tout. Mais non !

M. le Maire : Monsieur DRUELLE, Monsieur DRUELLE ...

M. DRUELLE : Je n'ai jamais eu cette prétention-là comme toi tu l'as eu à un moment.

M. le Maire : Attendez Monsieur DRUELLE.

M. DRUELLE : Désolé ! Non !

M. le Maire : Vous voulez que je ressorte certains What's App ?

M. DAMOUR : Ce qui n'était pas prévu là-dessus à la base parce Christian et Jean-Michel n'ont jamais voulu la place parce que tu devais me former, justement, pour que je te succède.

M. le Maire : Alors, attendez, on va continuer, on va continuer là-dessus.

M. DRUELLE : Là tu t'es ...

M. ETESSE : Il serait bien que les personnes parlent les unes après les autres. Puisque Monsieur DRUELLE a été mis en cause.

M. DRUELLE : En cause.

M. ETESSE : Je propose que Monsieur DRUELLE réponde.

M. DRUELLE : Voilà. Oui.

M. ETESSE : Et qu'après on s'inscrive les uns après les autres en s'écoutant.

M. DRUELLE : Effectivement, le 3 septembre nous avons eu une réunion d'adjoints et de délégués avec Monsieur DAVIEL qui a pris place et a siégé comme il l'est aujourd'hui. En nous informant, effectivement, de toutes manières, qu'il allait se représenter et a demandé à l'ensemble des adjoints et délégués si, effectivement, ces personnes-là le suivaient ou pas. Bon, on ne s'attendait pas à ça. Suite à ça, effectivement, sur les 8 personnes en fait il y en a une personne qui a.

effectivement, décidé de suivre, qui a dit oui. Une autre qui a dit que de toutes façons elle arrêterait, donc, sa position d'élu(e) au sein de la commune. Et les autres en fin de compte ont dit que pour l'instant non, on ne sait pas, tout simplement, Bon. Et Monsieur DAVIET a eu la gentillesse de dire : Bon de toute façon, moi, je vais monter ma liste avec les autres.

M. le Maire : Je n'ai jamais dit ça.

M. DRUELLE : Voilà.

M. le Maire : Je n'ai jamais dit ça.

M. DRUELLE : Le mot exact ...

M. DAMOUR : « De toute façon vous êtes tous remplacés ».

M. le Maire : Je n'ai jamais dit ça.

M. DRUELLE : « De toute façon vous êtes tous remplacés ». C'est ça ...

M. le Maire : Je vais vous dire une chose ...

M. DRUELLE : Non mais je ne t'ai pas coupé, donc, merci pour le vous, et de me laisser finir de parler. Vous, voilà. Donc, en fin de compte, arrivés à Monsieur Christophe DAMOUR, effectivement, Monsieur le Maire a fait le reproche soi-disant qu'il était en train de monter une liste de son côté. Voilà. N'est-ce pas ?

M. DAMOUR : Oui.

M. DRUELLE : Donc nous, ce que l'on a proposé, éventuellement, parce que Monsieur DAVIET souhaitait quand même se représenter en mars 2026. Cela ne veut pas dire que c'est gagné, ça c'est sûr et certain. Ce n'est jamais gagné de toute façon à l'avance. Donc, bon, il a fini, effectivement, à la fin, disons, de la discussion par accepter, effectivement, qu'il prendrait donc Monsieur DAMOUR premier Adjoint afin de le former et que Monsieur DAVIET au bout de 1 an à 2 ans, quitterait son poste de Maire tout simplement et ses fonctions de conseiller municipal.

M. le Maire : Alors, je peux rajouter, parce que quelque part c'est tromper la population. En fait je me présente ...

M. DRUELLE : Oui c'est tromper la population un peu. Oui Monsieur DAVIET. Oui.

M. le Maire : Mais c'est ce que vous vouliez de toute façon.

M. DRUELLE : Non non non non non !

Mme GAPIN : Non.

M. le Maire : Mais c'est ce que vous vouliez.

M. DRUELLE : Non, non, c'est ce que tu avais dit...

M. le Maire : Non, non. C'est ce que vous vouliez.

M. DRUELLE : C'est ce que tu as dit depuis ... C'est ce que tu m'as dit ...

M. le Maire : Enfin, en 2026 ...

M. DRUELLE : Vous m'avez dit ça depuis des mois et des mois.

M. le Maire : Enfin, en 2026 j'aurai 73 ans.

M. DRUELLE : Ouais. Bah oui.

M. le Maire : Est-ce que c'est sérieux d'aller jusqu'à 70 ans ?

M. DRUELLE : Non ce n'est pas sérieux.

M. le Maire : 79 ans ?

M. DRUELLE : Par contre ...

M. le Maire : Eh bien justement ...

M. DRUELLE : ... C'est ce que vous m'avez dit depuis des mois et des mois. Et je pense qu'il y a d'autres personnes ici présentes qui sont, effectivement, qui sont capables de le dire, et de l'affirmer.

M. le Maire : Eh bien je vous dis non.

M. DRUELLE : Bah malheureusement. bah je suis désolé. Bon bah... apparemment ... bon

M. le Maire : Mais ce n'est pas grave. Mais ce n'est pas grave..

M. DRUELLE : C'est dommage. C'est dommage parce que vous dites des mensonges.

M. le Maire : ... de toute façon vous vouliez la place. Vous l'avez.

M. DRUELLE : Non, on ne l'a pas la place pour l'instant ! Non non !

M. le Maire : Ne vous inquiétez pas.

M. DRUELLE : Non ! Voilà.

M. le Maire : Vous êtes, il me semble, assez grands pour venir me voir. Depuis le mardi personne n'est venu me voir.

M. DRUELLE : Ensuite, ensuite ?

M. le Maire : Vous n'êtes pas venus me voir. Je vous ai appelé ...

M. DRUELLE : Déjà, il fallait être présent.

M. le Maire : Comment ?

M. DRUELLE : Il fallait être présent, effectivement, à la Mairie.

M. le Maire : Parce que je ne suis pas présent à la Mairie ?

M. DRUELLE : Bah ? pas forcément aux heures qu'on est passés, je suis désolé.

M. le Maire : Non mais attendez, je suis toute la journée à la Mairie, arrêtez !

M. DRUELLE : Ah oui, bah oui.

M. le Maire : Attendez, vous êtes passé hier matin...

M. DRUELLE : Oui.

M. le Maire : ... devant mon bureau, vous avez baissé les yeux pour ne pas me dire bonjour. Je vous ai appelé.

M. DRUELLE : Je n'ai pas fait attention.

M. le Maire : Oui, vous n'avez pas fait attention ! Je vous ai appelé X fois...

M. DRUELLE : X fois...

M. le Maire : Vous pouvez le voir sur votre téléphone.

M. DRUELLE : Ouais.

M. le Maire : Vous ne m'avez pas répondu une seule fois !

M. DRUELLE : Effectivement, vous m'avez ...

M. le Maire : C'est facile !

M. ETESSÉ : Est-ce qu'il y a d'autres conseillers municipaux ...

M. DRUELLE : Suite à ça, effectivement, nous avons...

M. ETESSÉ : ... qui souhaitent parler ?

M. DRUELLE : ... eu donc une autre réunion, où Monsieur DAVIET, effectivement, a fait, donc, le discours qu'il a fait au début. Après on voulait correctement lui parler par rapport à la réunion du 3 septembre. Monsieur DAVIET, effectivement, est parti, n'a pas cherché à discuter avec. Et il y avait l'ensemble également des conseillers.

M. le Maire : Mais, Monsieur DRUFI LE. Monsieur DRUELLE, est-ce que vous vous souvenez comment j'étais ?

M. DRUELLE : Oui bah ça c'est...

M. le Maire : Je n'arrivais même plus à parler.

M. DRUELLE : Oui bah.

M. le Maire : Oui, non mais ce n'est pas grave.

M. DRUELLE : Non, non.

M. le Maire : De toute façon, excusez-moi mais, enfin... D'ailleurs j'ai mis ça dans la Nouvelle République, le travail que vous avez fait c'est impressionnant.

M. DRUELLE : Mais bien sûr c'est normal ça ! C'est normal, c'est logique ça ! Il n'y a que vous faisiez tout d'abord. La preuve !

M. le Maire : Mais ce n'est pas ... Oui il n'y a que moi qui travaille, d'accord.

M. DRUELLE : Donc Monsieur, effectivement, DAVIET, a quitté la pièce et donc on lui a ... donc on ne lui a pas fait non plus une convocation, on lui a demandé de le revoir avec l'ensemble de la majorité où malheureusement il ne s'est pas présenté et ...

M. le Maire : Vous m'avez lancé une ...

M. DRUELLE : ... on n'a pas pu discuter par exemple.

M. le Maire : Vous m'avez lancé une convocation le sam ...

M. DRUELLE : Non, c'était une réunion.

M. le Maire : ... enfin, une réu... enfin une convocation pour le mercredi, enfin le jeudi..

M. DRUELLE : Non, le jeudi.

M. le Maire : Enfin ...

M. DRUELLE : Le jeudi.

M. le Maire : Vous n'êtes pas le Maire encore ?

M. DRUELLE : Non !

M. le Maire : Quand vous allez être le Maire vous allez ... Il n'y a pas de problème.

M. DRUELLE : Mais non ! D'abord, je l'ai fait au nom de toute la majorité.

M. le Maire : Mais vous ... Allez, allez, le samedi aucun coup de téléphone, le dimanche aucun coup de téléphone, le lundi aucun coup de téléphone, le mardi aucun coup de téléphone, mercredi aucun coup de téléphone, et vous m'envoyez une convocation.

M. DRUELLE : Ce n'est pas une convocation. C'était pour vous demander pour vous rencontrer.

M. le Maire : Non mais attendez ! Et vous l'avez eue, vous, la convocation ?

M. DRUELLE : Bon, et puis, effectivement, par rapport à ce qu'on entend derrière, je pense qu'ils vont ...

M. le Maire : Et moi je vais vous dire une chose. Le samedi ...

M. DRUELLE : Oh là !

M. le Maire : ... je vous ai envoyé une convocation.

M. DRUELLE : Pfffffffff

M. le Maire : Vous êtes venus ? Vous avez dit à tout le monde : surtout il ne faut pas venir.

M. DRUELLE : Eh bien il fallait bien que quelqu'un, effectivement le fasse, parce que de toute manière, parce que vous n'êtes pas capable de venir effectivement quand on veut se voir.

M. le Maire : Non mais attendez ...

M. DRUELLE : Bon, arrêtez !

M. le Maire : Non mais attendez ! Je vous ai convoqué.

M. DRUELLE : Ah moi ? Vous, vous nous avez convoqué ?

M. le Maire : Non, Monsieur DRUELLE !

M. DRUELLE : Non, Arrêter de hausser la voix s'il-vous plait !

M. le Maire : Ecoutez, je n'élève pas la voix, je vous ai demandé ...

Mme BERENGUER : Non mais là il faut se calmer. Ça ne sert à rien.

M. DELETANG : C'est la cour d'école !

M. DRUELLE : Oui, c'est la cour d'école, je suis entièrement d'accord avec vous Monsieur DELETANG.

M. DELETANG : Que l'on essaie de poser les choses quand même.

M. DRUELLE : M. DELETANG je suis d'accord avec vous.

Mme AK : Donc là en fait moi ce que je propose c'est qu'il y ait d'autres conseillers qui s'expriment parce qu'il y a forcément des gens qui ont un avis aussi sur ce qu'il se passe à l'heure actuelle

dans cette majorité. D'accord ? Moi je ne vais pas prendre la parole, c'est vous qui avez fait ce choix, je ne fais pas partie de votre majorité.

M. DRUELLE : Bien sûr.

Mme AK : Nous, l'opposition, on est là. On était présent lorsqu'il y a eu le dernier Conseil, il n'y avait personne, on s'est retrouvé là. Monsieur le Maire a fait ce choix, c'est son choix. Je le respecte. Après, moi, je veux savoir la suite. Exprimez-vous les uns après les autres pour ceux qui veulent s'exprimer, mais par contre, voilà. Prenez le temps, on n'est pas là pour s'engueuler parce qu'en fait moi le huis clos je le voyais. Je le voyais venir tout ça, engueulades... C'est pour ça que le huis clos... Là on étale tout là, on déballe tout le tingé sôlé.

M. DRUELLE : Ça devient lamentable là.

Mme AK : Voilà, bien dans le public là vous le voyez, vous le voyez ça se passe comme ça. C'est pour ça que je voulais un huis clos. Parce que je trouve que c'est vraiment honteux, là, ce que vous êtes en train de vivre. Il y a des choses de l'Intérieur que vous ne saviez pas messieurs-dames ! D'accord ? Oui il y a l'ALSH, oui il y a des choses qui ont été faites. Oui c'est vrai, mais il y a des choses que vous ne savez pas messieurs-dames. D'accord ? Est-ce que c'est vraiment bien de les étaler partout sur la place publique ?

M. le Maire : Rien si, il faut.

Mme AK : Donc allez-y, exprimez-vous, c'est le moment.

M. DAMOUR : Je voudrais rajouter un point. C'est vrai que l'un a déjà discuté ensemble que tu me formais pour la future place et tout ça. Ça un est d'accord ?

M. le Maire : Je suis d'accord Christophe. Je...

M. DAMOUR : Sauf qu'il n'a jamais été...

M. le Maire : Je t'ai dit...

M. DAMOUR : Attends, je finis. Il n'a jamais été question de le dire ou quoi que ce soit, c'est toi qui disais un coup je pars, je ne pars plus...

M. le Maire : Oui, oui.

M. DAMOUR : ... je pars, je ne pars plus.

M. le Maire : Oui, oui Christophe.

M. DAMOUR : Et qu'on m'a demandé si je voulais prendre la succession.

M. DAMOUR : Il n'a jamais été question de te remplacer pendant le mandat.

M. le Maire : Christophe, je vais te dire une chose. C'est une décision très dure à prendre. Je te l'ai dit, d'ailleurs je t'ai vu...

M. DAMOUR : Oui.

M. le Maire : ... 2 ou 3 jours avant. Rappelle-toi, je t'ai ...

M. DAMOUR : On s'est vu 3 jours après.

M. le Maire : 2 ou 3 jours après. Je t'ai dit ma décision : non, j'arrête. Hein ? Tu t'en souviens ?

M. DAMOUR : Voilà.

M. le Maire : Voilà. Parce que franchement ...

M. DAMOUR : Mais après tu repars en disant que tu repars.

M. le Maire : Non, mais non !

M. DAMOUR : Bah si, tu l'as dit quand on a fait la réunion ici.

M. DRUELLE : Bah oui !

M. le Maire : Non, après je vous ai convoqué, après, pour vous le dire.

M. DAMOUR : Et bien tu as dit que tu repartais.

M. le Maire : Non, mais non, je t'ai vu après.

M. DRUELLE : Non non.

M. DAMOUR : Non.

M. DRUELLE : Non non.

M. DAMOUR : Bon, allez, de toute façon, on ne va pas chipoter pour des dates.

M. ETESSE : J'ai une déclaration à faire mais je souhaiterais que tout le monde, peut-être, avant, dans notre majorité, s'il y a des gens qui souhaitent s'exprimer, que l'on puisse entendre, parce que l'on a entendu Monsieur DRUELLE, on a entendu Monsieur DAMOUR, est-ce qu'un autre conseiller de votre majorité souhaite s'exprimer ? Sinon moi j'ai une déclaration au titre de la liste que j'ai représentée, que je représente ici au sein du Conseil Municipal, ...

Mme BERENGUER : Moi j'ai une déclaration à faire.

M. ETESSE : ... mais j'aimerais entendre... Oui ?

Mme BERENGUER : Moi je veux juste que vous entendiez que l'on est adjoints mais on a aucune délégation de signature.

Mme AK : Je l'atteste aussi parce que j'ai été adjointe et c'est la vérité.

Mme BAUMANN : Moi je suis déléguée donc je n'ai pas de truc mais c'est vrai que de toute façon on, enfin c'est surtout plus pour les adjoints je pense, mais même pour nous délégués, on propose des choses, on essaie de faire avancer, de donner des idées, nos idées sont très rarement retenues ou écoutées. Donc, voilà. En fait le dernier mot c'est toujours Monsieur DAVIET qui l'a eu.

M. DRUELLE : Voilà.

Mme BAUMANN : Donc, voilà. Donc, à la fin, ce n'est pas qu'on s'épuise mais bon, voilà, on commence à douter, à dire voilà nous on veut faire des choses mais, voilà... Après il y a des choses que Monsieur DAVIET propose des fois et qu'on lui conseille de dire, bah non on ne va peut-être pas pouvoir faire, donc il ne vaut mieux peut-être pas l'annoncer si on ne peut pas faire quelque chose. Donc, voilà. Non, non, non, on va le lancer et tout ça.

M. le Maire : Juste, tu peux donner...

Mme BAUMANN : Après, à un moment donné...

M. le Maire : Tu peux donner un exemple s'il-te-plait ?

Mme BAUMANN : Piiiiiii... Donner un exemple euh... Bah pour le terrain de foot synthétique. On ne peut pas, on n'aura pas les moyens de...

M. le Maire : Le terrain synthétique j'ai dit qu'on ver... De toute façon tu te rappelles bien, je t'ai vu avec...

Mme BAUMANN : Oui, on s'est vu avec le foot et tout ça. C'est sûr.

M. le Maire : ... le Président et d'autres ... On en reparlera, mais sur le prochain mandat, je te l'ai dit. Ce n'était pas possible.

Mme BAUMANN : Oui mais, comme c'était annoncé. Enfin, je ne veux pas dire mais bon...

Mme AK : Non, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Non mais, attends, tu étais avec moi.

Mme BAUMANN : Oui mais Je suis d'accord.

M. le Maire : Donc, au mois de juillet on s'est vu. J'ai appelé, enfin, le Président du judo est venu. On en a discuté ensemble et financièrement, ça ne passait pas. Je lui ai dit que c'était un projet, que j'y tenais absolument, parce que je pense que c'est aussi l'avenir de la commune. Mais je lui ai dit que ce n'était pas possible tout de suite. Et il l'a très bien compris.

M. DAMOUR : Après c'est comme ce dossier, là. La vidéo, je t'en ai parlé aussi ? La vidéo l'année dernière j'ai bossé 3 mois et demi dessus pour faire tous les plans et tout ça avec la Gendarmerie.

M. le Maire : Avec la Gendarmerie.

M. DAMOUR : Tu arrives, tu prends les vidéos, tu as tout géré tout seul. Je n'ai même pas été invité dans une seule réunion sur la vidéo.

M. le Maire : Tu pouvais venir.

M. DAMOUR : Comment une personne peut venir sans être invitée ? Bien je ne sais pas, il faut être au courant, déjà, qu'il y a une réunion pour venir !

M. le Maire : Christophe, tu sais très bien qu'il y a quelques mois... Je ne te vois plus beaucoup.

M. DAMOUR : Alors excuse-moi parce que là tu vas revenir là-dessus. Là ça commence à me gonfler.

M. DRUELLE : Oui.

M. DAMOUR : Au mois de juillet, début juillet, je suis parti en vacances. Je suis revenu, j'ai tout préparé pour les 1 an de ma petite fille.

Mme BAUMANN : C'est vrai.

M. DAMOUR : Fin juillet j'ai perdu mon gendre. Je me suis occupé de ma fille, de ma petite fille, et maintenant tu me reproches que je ne viens pas ! C'est un peu moyen ta réflexion quand même !

M. le Maire : Je te parle au mois de... je te parle...

M. DAMOUR : Ah tu ne m'as jamais vu, oui ! Avant ?

M. le Maire : Je ne t'ai pas dit que je t'ai vu. Tu sais très bien, j'avais dit, à l'époque, qu'il y avait 2 adjoints qui travaillaient le plus. Je l'ai dit X fois.

M. DAMOUR : Oui, et combien de fois tu m'as reproché que tu ne me voyais pas ?

M. le Maire : Bah oui.

M. DAMOUR : Depuis le mois de juillet ?

M. le Maire : Certaines fois je ne te voyais pas.

M. DAMOUR : Excuse-moi c'est quand même assez... Enfin bon.

M. Le Maire : On continue.

M. ETESSE : Est-ce qu'il y a d'autres conseillers de la majorité municipale qui souhaitent s'exprimer parce que Madame BERENGUER a dit ce qu'elle avait à dire, Madame BAUMANN également. Donc est-ce qu'il y a d'autres, de manière à ce que l'on comprenne. Parce que moi jusqu'au soir de ce soir je n'ai eu aucun élément. Je le redirai d'ailleurs dans ma déclaration. Est-ce qu'il y a d'autres conseillers ou conseillères qui souhaiteraient apporter un éclaircissement sur leur propre point de vue ?

M. GUIOT : Moi j'ai toujours pensé que j'étais juste un faire-valoir. Voilà. Je l'ai dit combien de fois ?

Mme AK : Oui, non mais après...

M. GUIOT : J'ai dit... Alors, là je suis en plein dans le boulot. Moi j'ai dit que je ne pouvais pas m'occuper de tout parce qu'on a chacun notre propre travail. Et, depuis le début j'ai toujours dit que l'on n'était pas assez informés. La preuve, Monsieur le Maire a créé un groupe What's App Infos Mairie. Ça a marché 3 mois. Et j'avoue, moi personnellement, je l'ai dit, depuis 6 mois j'ai laissé tomber. Bon, j'ai eu des gros problèmes de santé fin août. Moi j'ai appris ce qu'il s'est passé quand j'ai reçu le mail de Monsieur DRUELLE en demandant à la majorité de... si on pouvait s'expliquer pour ce qu'il s'est passé le mardi d'avant. Donc j'ai appelé pour savoir ce qu'il se passait parce que je n'étais pas au courant. Mais moi je le répète encore une fois, j'ai toujours dit, et on ne pourra pas me dire le contraire, j'apprenais des choses à Super U. Moi j'ai vu quelqu'un il n'y a pas longtemps, on m'a dit c'est cool on va avoir le terrain synthétique de football dans 1 an.

Mme DESLIS : C'est ça.

M. Le Maire : C'est faux.

M. GUIOT : Alors non, mais, je te dis ce qu'on m'a dit. Moi après, voilà. Le problème il est là.

Mme BAUMANN : C'est ça le problème, c'est que les gens. C'est ça, ouais, c'est ça le problème.

M. GUIOT : Le Super U, je fais partie de la commission urbanisme, même pas au courant que les travaux commencent. Voilà, c'est tout. Voilà, on est d'accord, on a la même réflexion. Non mais c'est juste, ce sont juste ces détails-là, que moi je pense, pour ceux qui ne veulent pas parler, c'est qu'à un moment donné, bah ça plus ça plus ça plus ça plus ça plus ça, bah la couleur on a du mal à l'avaler. Et à un moment donné ça pète. Alors après, leurs histoires entre adjoints, je suis incapable de vous dire parce que moi je n'étais pas au courant. Ça les regarde. Moi je n'ai ni parti ni pour l'un ni pour l'autre, ce qu'il y a c'est qu'au jour d'aujourd'hui on est devant un fait accompli. J'apprends par le Conseil Municipal, je n'étais pas venu, j'avais donné mon pouvoir le mardi matin moi parce que, suite à mes problèmes de santé je ne pouvais pas venir. Alors, pour vous informer j'ai fait un infarctus. Ça va beaucoup mieux. Donc, c'est pour ça que je ne pouvais pas me déplacer. Et c'est pour ça que je surveille ma montre parce qu'il ne faut pas que je monte de trop.

Mme BAUMANN : Oui. 117. Ne t'énerve pas, ne t'énerve pas.

M. GUIOT : Et ce qu'il y a c'est ça. Moi je n'ai d'animosité pour personne. Ils sont tous bien, tous une équipe. Et je rappelle encore une fois à tout le monde, notre liste s'appelait Ensemble.

Mme BAUMANN : C'est ça. Mais on est plus ensemble.

M. GUIOT : Et ça c'est comme les couples. La première année ça va, la deuxième année ça va, et au bout d'un moment, quand ça commence à dire nianiania, bah ça pète. Donc voilà. Moi je n'ai rien à dire. Et puis moi, ce qui me gonfle le plus, alors je vous le dis, hein, franchement, c'est que je prends le journal... Non, je vais très rarement sur Facebook mais là il y a quelqu'un qui m'appelle, qui me dit regarde sur Facebook parce qu'on parle de Chanceaux. Quelqu'un qui n'est pas de la commune. Je vois, posté à 20h01, Monsieur le Maire démissionne. Le vendredi 27.

Mme AK : C'était déjà parti dans la...

M. GUIOT : 20h01.

Mme AK : ... parti dans les médias.

M. GUIOT : Ça veut dire que ça faisait un moment que c'était parti.

Mme AK : Parce que la journaliste était présente...

M. GUIOT : D'accord, oui, je ne sais pas.

Mme AK : ...ce soir-là, en fait.

M. GUIOT : Moi la seule chose que je reproche, il n'y a que ça, c'est la non-communication. Moi, je ne sais pas. Je n'étais même pas au courant qu'ils ne venaient pas au Conseil parce que j'avais donné mon pouvoir avant. Et j'apprends ça, il n'y en a pas un, je ne sais pas moi, personne ne m'a dit, bah, on nous a envoyé un mail comme on fait un What's App pour souhaiter un bon anniversaire, machin, tout ça, au lieu de dire bah tiens le Maire... C'est quand même au premier magistrat de la commune de nous le dire parce qu'il l'a dit en public. Enfin, je pense, hein ? Je ne veux pas donner de... C'est mon point de vue. Et après, tu apprends, un mail de Madame AK qui dit que j'apprends par hasard que Monsieur DAVIET ne démissionne plus, il l'a dit au Conseil Métropolitain. Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ?

M. le Maire : Je ne l'ai pas dit au Conseil Métropolitain.

Mme AK : Alors, cela n'a pas été dit au Conseil Métropolitain, sauf que, il faut savoir qu'au Conseil Métropolitain, à l'issue, vous avez un moment de convivialité, autrement appelé le buffet. Et donc, lors de ce buffet il y a des échanges qui se font et puis, forcément, vu ce qu'il se passe à Chanceaux, et que moi je suis...

M. GUIOT : Bah oui. Conseillère.

Mme AK : ... conseillère, voilà, et bien on vient me voir et on me dit ça. Et là les bras m'en tombent ! Comment ça ? Donc, effectivement, j'ai fait le choix d'adresser un mail le lendemain parce que, à un moment donné, moi je veux la vérité. Les on-dit ça va bien. Après, que untel, quand même dans le Conseil Métropolitain nous avons un bel échantillon de Maires, parce que toutes les communes de la Métropole sont représentées. Il y a aussi des élus. Donc, voilà, moi je ne sais pas, les gens me disent des choses. Je me sens quand même concernée, c'est quand même ma commune, on me dit ça, bien, écoutez, moi, ce que j'ai trouvé à faire c'est de vous adresser ce mail et de mettre en copie l'ensemble des conseillers. Vous ne m'avez pas répondu, comme tous mes autres mails qui sont restés lettres mortes, comme d'habitude. Voilà.

M. le Maire : Je vais vous répondre pour ma démission. Ma démission, le préfet l'a.

Mme AK : D'accord, effectivement.

M. le Maire : Donc j'ai démissionné. Donc, c'est clair et net. Voilà. J'ai attendu encore jusqu'à samedi parce que je pensais, d'ici-là, que des gens allaient m'appeler. Personne ne m'a appelé. Ma démission est déposée. C'est terminé. Voilà.

Mme AK : Très bien.

M. le Maire : Donc, j'attends maintenant l'accord du préfet. Voilà. Alors, il se dit aussi que la Mairie ne tourne plus. Je viens tous les jours à la Mairie. Je pense que la Mairie continue à tourner. Voilà. Parce que j'entends plein de choses vous savez. Tout ce que j'ai entendu depuis 3 jours. Je ne dirai même pas les choses parce qu'il y a des choses dégueulasses qui ont été dites et je trouve ça abominable.

M. DRUELLE : Ah bon ? Pas par nous, hein.

M. le Maire : Aussi bien pour une élue et pour mon épouse.

M. DRUELLE : Ah bon ?

M. le Maire : Oui, vous le savez très bien.

M. DRUELLE : Ah non, pas du tout.

M. le Maire : Et je trouve ça affreux.

Mme AK : Donc là, aujourd'hui ?..

M. le Maire : Ça, je ne vais pas le dire devant tout le monde.

Mme AK : Vous dites que la Mairie tourne, donc tous les rendez-vous qui étaient en projection, les réunions, ici ou là, tout ça, c'est acté encore, c'est laissé tel quel ?

M. le Maire : Les rendez-vous les plus importants, qui concernent l'avenir, après moi. Je les ai stoppés, ce qui est normal.

Mme AK : Et pourquoi Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Je ne vais pas engager des choses dans 2 jours, 3 jours, si je ne suis plus là.

Mme AK : Et si cela concerne la commune.

M. le Maire : Oui, bien sûr. Mais tout ce qui est important, on attend un petit peu. On attend 2-3 jours. De toute façon vous allez avoir une élection d'un Maire, à mon avis, dans les 8 jours.

M. ETESE : Ça ce n'est pas sûr Monsieur le Maire. Ce n'est pas sûr parce que, comment dire, tout dépend de la majorité municipale. Même si vous démissionnez, la majorité municipale peut choisir en son sein, dès lors qu'elle a une majorité, un autre Maire. Si mes informations sont bonnes.

M. le Maire : Tout à fait Monsieur ETESE.

M. ETESE : Moi, ce que je souhaitais dire, et là je précise, je le dirai uniquement au nom de la liste que j'ai conduite, donc, d'une partie de l'opposition mais qui a sa propre identité. Moi je voulais dire la chose suivante, donc, en m'adressant aux adjoints et aux conseillers, aux conseillères, en ces termes : la commune traverse à nouveau une situation de crise. Donc je souhaite au nom de la liste Pour notre commune et la démocratie, que j'ai conduite, de faire la déclaration suivante : Deux articles en date des 28 septembre et 5 octobre ont été publiés dans la Nouvelle République, annonçant la décision du Maire, la démission du Maire. Entre ces deux dates, pour ma part, j'ai été contacté deux fois par Madame HERMAN de la Nouvelle République, une fois par sms, une autre fois au téléphone, pour, m'a-t-elle dit, mieux comprendre ce qu'il se passe et recueillir l'avis de l'opposition. J'ai répondu à Madame HERMAN, qui fait son travail de journaliste, ce qui est tout à fait normal, que je ne pouvais lui donner aucune indication car je ne connaissais pas les éléments du conflit entre le Maire et sa majorité, les ou des élus de sa majorité. C'est donc à ma grande surprise que j'ai découvert, en ouverture de l'article du 5 octobre cette affirmation de Monsieur le Maire : « Même l'opposition m'a dit que c'était dégueulasse ». Comme Monsieur DELETANG s'était exprimé, j'ai pris ça pour moi.

M. le Maire : Vous n'êtes pas tout seul dans l'opposition.

M. FTFSSF : Or, 1, je ne m'exprime pas ainsi. Oui, mais je représente cette opposition.

M. le Maire : Oui mais la journaliste s'autorise certaines choses.

M. ETESE : Ah ! Ça, vous verrez avec Madame HERMAN. 2, parce que vous ne m'avez pas joint, et moi non plus. Donc, je tenais à clarifier ce point. La situation est aujourd'hui d'une grande confusion dans la commune, mais ce n'est pas nouveau malheureusement. Le Maire précédent, avant le Conseil de ce soir, a fait des commentaires, sans attendre d'avoir tous les éléments, lui, comme moi j'ai attendu. Il devrait se souvenir aussi de sa propre responsabilité à propos de ses commentaires dans le discrédit qui a rejailli sur notre commune suite à l'affrontement physique qui avait eu lieu dans ces locaux et dont il était l'un des protagonistes.

M. ETE SSE : Et de son refus de renseigner correctement le Conseil Municipal à propos de l'achat d'un local ultérieurement destiné, je crois me souvenir, à un de ses proches, qui lui a fait perdre les élections municipales.

M. DELETANG : Ce n'est pas ça qui m'a fait perdre les élections.

M. ETE SSE : Je tenais, et merci de ne pas m'interrompre Monsieur DELETANG, vous pourrez parler si vous le souhaitez. Et je ne vous interromprai pas, je vous rassure.

M. DELETANG : Oui.

M. ETE SSE : Pour ma part, je considère, avant d'entendre les informations sur la situation actuelle, (mais là je les ai entendues, et je remercie les conseillers qui en ont parlé), et ce qu'elle va impliquer, il faut prendre une mesure conservatoire, tous ensemble ici ce soir, comme Conseil Municipal, c'est-à-dire d'assurer immédiatement et sans réserves la protection fonctionnelle pour demander par les personnels de la commune qui ont été victimes de diffamation à leur encontre et qu'on leur donne satisfaction. Parce qu'il n'y a aucune raison que les personnels de notre commune soient mis en cause.

M. DRUELLE : Exactement.

M. ETE SSE : C'est une affaire du Conseil Municipal, les personnels font leur travail. Je conclurai en disant la chose suivante : des sujets extrêmement sérieux nous attendent qui nécessitent une municipalité en ordre de marche démocratique et sociale. Le budget communal, avec l'inquiétude que fait peser l'accusation faite par le Gouvernement de trop dépenser aux communes, alors que nous savons tous que les budgets sont nécessairement adoptés en équilibre. Et aussi les déclarations de la Cour des Comptes sur les perspectives de suppression de 100.000 emplois territoriaux. Qu'est-ce que ça veut dire pour notre commune ? Et, qu'elle préconise et qui nous inquiète et nous révolte. Par ailleurs, toujours pour la commune, on annonce à une échelle générale 50.000.000 € de suppression de crédit pour La Poste. Qu'est-ce que cela va vouloir dire pour notre bureau de Poste ? On va vouloir nous transformer en agence postale communale à nos frais ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Ce sont des sujets extrêmement sérieux. D'ailleurs, la distribution du courrier est aléatoire malgré le sérieux des postiers. Elle devient de plus en plus aléatoire, avec des horaires de plus en plus décalés.

M. GUIOT : Ils ne passent pas tous les jours.

M. ETE SSE : Troisième problème sérieux auquel on est confrontés : l'installation des médecins dans notre commune. Ce n'est pas n'importe quoi donc ça nécessite, comment dire, une attention totale de tout le Conseil Municipal, et également la poursuite raisonnée de nos équipements. Et je terminerai, quid également de la protection de notre jeunesse contre les dérives que j'ai dénoncées, intégristes, et leur implantation hélas installée sur notre commune, sur lequel j'attends une réponse au courrier que j'ai adressé à l'exécutif municipal. Donc, je remercie les conseillers de leur attention, mais pour ma part, je vous assure, et au nom de ma liste, ma conviction totale d'œuvrer à un redressement de la commune démocratique et social, parce qu'on ne peut pas, entre guillemets, laisser ces affaires-là à vau l'eau. Vous démissionnez, mais la commune, elle, elle existe toujours.

M. le Maire : Je peux intervenir ? Parce que je voudrais dire quelque chose quand même. Je voudrais savoir qui a demandé à ce que personne ne vienne au dernier Conseil Municipal.

M. DRUELLE : Ça ne vous regarde pas ça.

Mme BFRÉNGUER : Non, mais ça, ça ne sert à rien de toute façon.

M. DRUELLE : Chacun, effectivement, a décidé.

M. le Maire : Tout le monde ?

M. DRUELLE : Tout le monde, oui.

M. le Maire : Tout le monde a dit « Je ne viens pas » ?

M. DRUELLE : Exactement.

M. DRUELLE : Mais bien sûr, Monsieur DAVIET.

M. DAMOUR : C'était une concertation.

M. DRUELLE : Une concertation, effectivement, oui.

M. le Maire : Et sans rien me dire ?

M. DRUELLE : Bien non, sans rien vous dire Monsieur DAVIET. Il y a plein de choses que vous ne nous avez pas dites.

M. le Maire : Qu'est-ce que je ne vous ai pas dit ?

M. DRUELLE : On ne va pas rec ... On continue, ou... ?

Mme BAUMANN : Monsieur DELETANG. Il veut parler, Monsieur DELETANG.

M. DRUELLE : Monsieur DELETANG ?

M. DELETANG : Je dois dire que dans d'autres temps je me serais un peu réjoui. Je vous répondrai pourquoi aisément, parce qu'après avoir été attaqué de la façon dont j'ai été attaqué pour les élections, ça a du mal à passer. Mais je suis également consterné. Consterné pour la commune, consterné parce que depuis qu'on a été élu dans l'opposition, rien n'a fonctionné. Et là, je m'excuse mais vous êtes tous responsables, de la majorité, puisqu'à chaque fois que l'on intervenait pour dire que les commissions ne fonctionnaient pas, qu'il n'y avait rien qui fonctionnait, on se faisait rembarrer gentiment. Aujourd'hui, je m'aperçois dans ce que je peux lire, les raisons qui sont données par les uns et les autres, qu'effectivement ça ne fonctionne pas, il n'y en a qu'un qui domine la commune, qui prend les décisions, c'est le même qui a mis un certain nombre de problèmes dans mon équipe quand on était élus, n'est-ce pas ?

M. le Maire : J'ai été 10 ans votre adjoint.

M. DELETANG : Et que l'on retrouve. Moi, je suis inquiet. Je suis inquiet pour beaucoup de choses. Parce que, pendant 4 ans et demi, Messieurs, Mesdames de la majorité, vous avez avalé toutes les couleuvres que Monsieur DAVIET a voulu vous faire avaler : des investissements, et on y va ! Et l'église c'est moi, alors que ce n'est pas lui. C'est nous qui l'avions lancé. Avec Monsieur DAVIET, je le conçois. C'est un travail d'équipe, quand il y a un certain nombre de dossiers qu'il avait préparés Pierre ORGEUR, ça a été fait. Donc il faut, à un moment donné, remettre les choses à plat. Après, je trouve dommage au niveau de la commune que ça se passe comme ça. 4 ans et demi pour se rendre compte de comment était réellement Monsieur DAVIET, je pense que c'était long. Moi je l'ai constaté, j'ai fait une demande à (inaudible), un qui s'était bien passé, un qui a été, parce qu'il a voulu prendre ma place, et Christian DRUELLE le savait très bien lui aussi puisqu'il est parti avec Monsieur DAVIET alors que tout le reste de l'équipe était resté avec moi. Donc, vous comprendrez aisément que ça a un tout petit peu de mal à passer, d'autant qu'aujourd'hui j'ai ma vision, c'est la mienne, et je la dis, sur les finances de la commune, qui ne sont pas très jolies. Alors, on pourra en reparler quand on préparera le budget 2025, parce que là je pense qu'on va rigoler 2 minutes. Et je pense qu'aujourd'hui, il faut que l'on essaie de faire un petit peu corps.

M. DELETANG : Ce n'est pas les uns d'un côté, les uns de l'autre que l'on va s'en sortir. Je pense que le spectacle que l'on donne ce soir ...

M. DRUELLE : Oui. C'est lamentable.

M. DELETANG : que vous donnez ce soir, est pitoyable.

M. DELETANG : Je suis désolé de vous le dire mais ça fait un peu cour d'école. Il faut arrêter, on est grand. Nous ce que l'on demandait aussi dans l'opposition c'est de participer aux décisions, ce que l'on n'a jamais pu faire. Et vous, vous n'avez jamais participé aux décisions, ce que Monsieur DAVIET a toujours pris pour lui, ce qu'il a toujours voulu faire. Donc, ce que je souhaite aujourd'hui

c'est que l'on reprenne les choses en main et que l'on permette à la commune, effectivement, de se redresser, je pense. C'est ma seule conviction. Je pense qu'il y a des décisions importantes à prendre au niveau de la commune, et qu'il va falloir les prendre, sinon ce n'est pas quand se sera trop tard et que l'on sera virés par la Préfecture qu'il faudra se réveiller.

M. le Maire : Je vais tâcher de vous répondre Monsieur ...

M. DELETANG : Tout à fait.

M. le Maire : Vous avez emprunté combien ?

M. DELETANG : Rien.

M. le Maire : Oui.

M. DELETANG : Mais vous ne savez rien, vous étiez adjoint aux finances Monsieur DAVIET.

M. le Maire : Pendant votre mandat ...

M. DELETANG : Non, non, non, non. Non, ne renversez pas ...

M. le Maire : Je vous demande combien vous avez emprunté.

M. DELETANG : 20.000 € d'autofinancement que nous avions, et vous le savez, mais vous ne vouliez pas l'entendre.

M. le Maire : Je vous demande ...

M. DELETANG : Bien sûr !

M. le Maire : ... combien vous avez emprunté pendant votre mandat ?

M. DELETANG : Rien. On s'est cantonné ...

M. le Maire : Ah bon !

M. DELETANG : ... à se désendetter.

M. le Maire : Alors, en 2011, en 2011 vous avez emprunté 610.000 €.

M. DELETANG : Oui.

M. le Maire : En 2012 vous avez emprunté 390.000 €.

M. DELETANG : On a fait l'opération de ce qui a été emprunté Monsieur DAVIET, vous ne vous en rappelez pas ? C'est le seul hein...

M. le Maire : Non mais, écoutez. Non, mais vous dites que vous n'avez rien emprunté.

M. DELETANG : Oui, bien, allez-y.

M. le Maire : Vous n'avez rien emprunté. Vous avez vendu un terrain à NEXITY 310.000 €. Vous avez un appartement à Sainte-Agathe : 130.000 €. Un autre appartement à Sainte-Agathe : 50.000 € !

M. DELETANG : Attendez, attendez, attendez !

M. le Maire : A La poste 40.000 €.

M. DELETANG : Et vous, vous faites quoi à vendre des terrains de la commune ? Parce qu'il n'y a plus rien à vendre aujourd'hui.

M. le Maire : Mais, écoutez, attendez. ...

M. DELETANG : Vous m'aviez accusé. Attendez, restez raisonnable !

M. le Maire : ... entre ce que vous avez emprunté, ce que vous avez emprunté et tout ce que vous avez vendu sur la commune. ça représente 3 millions d'euros. 3 millions pour faire quoi ? Je vous demande, pour faire quoi ?

M. DELETANG : Rien.

M. le Maire : Alors, on va arrêter là parce que... voilà, on arrête.

Mme BECHET : Non mais, à ce que je sache, Monsieur DELETANG il n'est plus Maire, c'est vous le Maire :

M. DRUELLE : Oui.

M. le Maire : Oui. Non, mais...

Mme BECHET : Donc c'est à vous de rendre des comptes, ce n'est pas à Monsieur DELETANG, c'est à vous.

M. le Maire : Là, aujourd'hui, on me parle 5 ans.

Mme BECHET : Ouais c'est ça...

M. DELETANG : On pourrait peut-être passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal, ce serait plus intelligent parce que

M. DRUELLE : Oui.

M. DELETANG : ... on en a encore...

M. le Maire : En commission finances...

M. DELETANG : ... des raisons, des raisons, on pourrait en donner à la pelle.

M. le Maire : ... en commission finances on vous voit, on vous a vu combien de fois en commission finances ?

M. DELETANG : Inintéressant la commission finances.

M. le Maire : Ok, c'est noté. Voilà.

M. DELETANG : Ça dure 10 minutes...

M. le Maire : On continue.

M. DELETANG : On n'a rien à dire. Vous dites exactement ce que vous avez décidé et on s'en va. Alors, ça va !

M. le Maire : D'accord. On continue, parce que ce n'est même pas la peine.

M. DELETANG : Et pas de documents, rien du tout ! Alors ça va 5 minutes. Donc maintenant j'aimerais bien, si tout le monde est d'accord, que l'on puisse passer à l'ordre du jour.

M. DRUELLE : Oui, je pense.

Mme BECHET : Et moi j'ai juste une toute petite chose à rajouter. Ça fait 2 ans que je suis là. Je suis en commission voirie, et j'ai eu zéro commission voirie depuis 2 ans.

M. le Maire : Les commissions ce n'est pas moi qui les fais.

Mme BECHET : Ah bien non ce n'est pas vous maintenant !

M. le Maire : Les commissions non !

Mme BECHET : C'est vous Monsieur DAMOUR ?

M. DAMOUR : C'est moi qui fais les commissions.

Mme BECHET : Ah ! Eh bien ce n'est pas bien hein !

M. DAMOUR : Bah je ne fais rien de toute façon aussi, donc... Le problème c'est que dès que je fais un petit truc je suis espionné, on me demande ce que je fais minute par minute. En commission voirie, boucher un trou...

M. DEFTANG : Je ne pense pas que ce soit une question de compétence, je pense que c'est une question d'organisation. Il n'y a pas d'organisation.

M. DAMOUR : Là, faire des commissions voirie pour dire qu'on a mis un seau d'enrobé dans un trou, je ne vois pas l'intérêt.

M. le Maire : On peut parler de la commission bâtiments aussi si vous voulez.

Mme AK : Oui c'est la commission où vous m'avez évincée, tiens. On peut en parler. A un moment donné j'y étais dans cette commission.

M. le Maire : La commission bâtiment, c'est Monsieur DRUELLE.

Mme AK : Oui mais j'ai été évincée.

M. le Maire : Bon, on va arrêter là.

M. DRUELLE : On va arrêter là.

Mme AK : Est-ce que je peux prendre la parole ?

M. DRUELLE : Non non, c'est bon. Je pense que l'on va commencer.

M. ETESE : Je reviens sur une proposition que j'ai faite et qui me paraît essentielle, c'est que l'on apporte la protection fonctionnelle aux employés de la commune parce qu'ils ont été diffamés, et qu'à un moment donné, quel que soit le débat entre nous, on ne peut pas accepter...

M. DRUELLE : Exactement.

M. ETESE : ... que des employés de la commune soient diffamés.

M. le Maire : Monsieur ETESE, ça a été fait. Dimanche, samedi matin, j'étais à la Gendarmerie.

M. ETESE : Oui, mais il est bon qu'il y ait une résolution du Conseil Municipal sur cette question, et que le Conseil Municipal se prononce.

M. DRUELLE : D'accord.

M. ETESE : Se prononce. Et moi je demande qu'il y ait un vote là-dessus.

M. le Maire : J'ai déposé plainte samedi matin.

M. ETESE : Je demande qu'il y ait un vote du Conseil Municipal sur cette question.

M. DRUELLE : Et c'est bizarre, le samedi matin, le samedi après-midi, le post diffamatoire a été enlevé.

Mme BERENQUER : Excusez-moi Monsieur ETESE, on ne peut pas faire un vote à ce Conseil Municipal, puisque le dernier Conseil il n'y avait pas de quorum. Là, à ce Conseil Municipal, on est

obligé de garder l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. On ne peut pas le mettre à l'ordre du jour. Par contre, ça n'empêche pas, je m'engage moi, mais tout le Conseil Municipal ici je pense, pense exactement la même chose que vous parce qu'il faut protéger les permanents de la Mairie. Moi la première je suis d'accord. Et tous les fonctionnaires qui travaillent pour la commune.

Mme BAUMANN : Tout le monde, tous ceux qui travaillent pour la commune.

M. ETESE : C'est le minimum.

M. le Maire : Donc on va passer au premier point.

Mme AK : Attendez, je voulais reprendre la parole moi, s'il vous plaît. Parce que l'on peut maintenant, on est entre nous. Moi ce que je voulais peut-être conclure. C'est que je crois aujourd'hui qu'un Maire il ne peut pas travailler sans ses adjoints.

Mme BAUMANN : C'est ça. Ça ce n'est pas facile à faire comprendre.

Mme AK : En fait, cela ne s'appelle plus la démocratie, enfin je veux dire, dans l'enceinte d'une Mairie, un Maire a ses adjoints, ses conseillers, le Maire ne doit pas travailler seul. Il y a des décisions que vous avez pris seul Monsieur le Maire.

M. le Maire : Quelle décision par exemple ?

Mme AK : Le gymnase. Le gymnase, sur les dimensions vous avez pris des décisions seul Monsieur le Maire.

M. le Maire : Alors, le gymnase. Je vais vous expliquer un petit peu quelque chose. Les décisions je ne les ai pas prises seul parce qu'en fait la Métropole est venue ici avec toutes les associations et ce sont eux qui ont déterminé, qui ont dit ce qu'il fallait comme surface. Ce n'est pas moi qui ai décidé.

Mme AK : Oui.

M. le Maire : Toutes les associations étaient là, on les a écoutées, on leur a demandé ce qu'ils voulaient, ça s'est fait comme ça. Alors, le gymnase, je vais vous dire une chose, le gymnase il fallait, ça coûtait 1 million à la commune.

Mme BERENGUER : Oh ! Ça y est c'est reparti. Oui.

M. le Maire : J'ai accepté certaines choses.

M. le Maire : Comment ?

Mme BERENGUER : Rien.

M. le Maire : J'ai accepté de laisser ma place pour avoir un gymnase gratuit. Alors, vous pouvez revenir dessus, ...

Mme AK : Ce n'est pas gratuit Monsieur le Maire. Ce n'est pas quand vous employez ces termes-là, c'est financé par la Métropole !

M. le Maire : C'est la Métropole.

Mme AK : Ce n'est pas gratuit.

M. le Maire : Mais, au départ, au départ, Madame AK, on devait payer 984.000 €.

Mme AK : Oui, mais je suis d'accord avec vous Monsieur le Maire sur les...

M. le Maire : Oui, je suis d'accord avec vous.

Mme AK : Vous m'annoncez des sommes, mais ne dites pas le terme gratuit s'il vous plaît. C'est financé par la Métropole. D'accord ?

M. le Maire : Ce n'est pas la commune qui paie.

Mme AK : Après, là où moi, excusez-moi, je n'ai pas 35 ans derrière moi pour. Euh ! Dernière, enfin voilà, vous avez 35 ans, moi je ne les ai pas les 35 ans de politique derrière moi. J'ai appris des choses sur le tas. J'ai appris, je voulais apprendre, je continue encore à apprendre. Je crois que l'on a oublié de faire certaines choses. Notamment pour le gymnase, il aurait dû être présenté tout ce qui gravitait autour du gymnase.

Mme AK : Ça aurait dû être présenté en commission.

Mme BAUMANN : C'est ça.

Mme AK : Ça aurait dû être présenté à l'ensemble du Conseil Municipal. ...

Mme BAUMANN : Oui.

Mme AK : ... tout comme le projet de l'ALSH qui n'a pas été présenté à l'ensemble du Conseil Municipal.

M. le Maire : Si ? si !

Mme AK : Non, c'est faux ! C'est faux ! Ça a été présenté après Monsieur le Maire ! Après le vote ! J'étais là quand l'architecte a présenté, a balancé sur PowerPoint sur le..., sur ce mur, là. Et donc du coup, ça a été présenté après, Monsieur le Maire, après le vote, pas avant !

M. le Maire : Il a été présenté. Il y avait même les gens de l'opposition qui étaient là le jour où l'on a choisi l'architecte et le projet.

Mme AK : Mais pas l'ensemble du Conseil Municipal n'était présent quand ça a été présenté. Moi je n'étais pas là, j'ai vu le projet après. Voilà. J'ai vu une maquette une fois lors d'une réunion de la majorité quand j'en faisais encore partie. J'ai vu une maquette, je le reconnais. Mais le projet dans sa globalité, il n'a jamais été présenté à l'ensemble du Conseil Municipal. Alors, après, je ne sais pas si les gens sont d'accord avec moi, si vous vous en souvenez, mais moi je m'en souviens personnellement.

Mme DESMARES : Il a été présenté en commission.

Mme AK : En commission, voilà.

Mme DESMARES : En commission urbanisme.

Mme AK : Forcément mais, c'est combien de personnes en commission urbanisme !

M. DRUEFF : 7-8.

Mme AK : Ça restreint.

Mme DESMARES : Les commissions, c'est le pour quoi on vote...

Mme AK : Voilà !

Mme DESMARES : ... quand il y a des personnes, là ?

M. DRUELLE : Oui.

Mme AK : Oui mais un projet aussi important quand même !

Mme DESMARES : Mais ce n'est pas pour autant que... Normalement les commissions c'est fait pour échanger.

Mme BAUMANN : C'est ça.

Mme DESMARES : Il n'y a pas de décision à prendre.

M. DRUELLE : Non, c'est une proposition.

Mme BECHET : Et que par conséquent, en effet, ça doit revenir par le vote du Conseil Municipal pour être accepté. Et après, selon, probablement, c'est vrai que, selon les sommes qui sont engagées, parce que c'est vrai qu'on a entendu au départ 3 millions d'euros, 4 millions, 5 millions, 7 millions, là il y a un emprunt de 3 millions, mais il y a eu beaucoup, donc, beaucoup de subventions qui ont été accordées, en détail. Sortez-les-moi ! Il y a eu une commission, je tiens à le dire, le 17 septembre, sur la synthèse de la qualité des comptes locaux de la commune, qui a été présentée en détails avec les conseils, sur ce qui...

Mme BERENGUER : C'était la commission finances, c'est ça ?

Mme BECHET : ... sur ce qui...

Mme BERENGUER : C'était la commission finances, c'est ça ?

M. DRUELLE : C'était sur là...

Mme BECHET : Si, c'était ma première commission.

Mme BERENGUER : C'était la commission finances, c'est ça ?

M. DRUELLE : C'était plus sur la tenue de la comptabilité.

Mme BECHET : Celle-là elle a eu lieu ce 17 septembre.

M. DRUELLE : C'était sur la tenue de la comptabilité

Mme BECHET : La tenue ?

M. DRUELLE : Ce n'est pas... voilà.

M. PIGEON : Par les services. Ce n'est pas la fiabilité des comptes.

Mme BECHET : Ce n'est pas la fiabilité ?

M. DRUELLE : Non, non, non. C'est la tenue.

Mme BECHET : Par contre il a été noté que vous n'avez pas les contrats des anciens prêts, quand vous étiez Maire Monsieur (DELETANG). C'est ce qui a été cité. Je vous le dis parce que je ne vous ai pas eu, moi.

M. le Maire : Je suis peut-être parti avec des contrats de prêts, c'est vrai que...

(Rires)

Mme BECHET : Moi je n'ai rien dit.

M. DELETANG : C'est vrai que j'en ai peut-être besoin...

Mme BECHET : Non, non, non, mais... c'est ce qui a été dit...

Mme BAUMANN : Bon on avance ?

M. DELETANG : Non, mais, de toutes façons il y a tellement de théories qui ont été mises sur mon dos, vous pouvez y aller !

M. DAMOUR : Juste pour nous confirmer, le gymnase vous l'avez b..., on l'a grâce, parce que vous avez laissé votre place à la présidence, à la Métropole ?

M. le Maire : J'ai accepté de la laisser ma place. Il a fallu choisir..

M. DAMOUR : De laisser votre place pour avoir le gymnase ?

Mme AK : 1 million.

M. le Maire : Oui, oui ! Il faut être con !

Mme BAUMANN : 1 million.

Mme AK : Pour 1 million.

Mme BAUMANN : C'est ça. Bon, bref, on avance ?

M. ETESE : Il reste qu'il y a quand même, comment dire, une incertitude sur une chose... Pardon, oui.

Mme MARINA : Excusez-moi, je suis désolée, mais j'ai mon fils qui a eu un accident cet après-midi et il faut que je parte. Je dois l'emmener chez le médecin donc je ne peux pas rester.

M. ETESE : Il reste qu'il y a, en conclusion on va dire, si vous démissionnez Monsieur le Maire, parce que vous nous dites que vous allez porter votre démission à la Préfecture, ...

M. le Maire : C'est fait.

M. ETESE : ... qu'il n'y a pour la vie municipale que 2 solutions. Soit la majorité, avec laquelle vous êtes en désaccord, de la majorité municipale, décide de choisir en son sein un nouveau Maire. Soit-elle ne le fait pas, alors il serait peut-être bon de savoir un petit peu ce qu'ils comptent faire. Soit-elle ne le fait pas, et on irait vers des élections municipales. Mais il serait bon de savoir si vous avez envisagé, là je parle à Monsieur DRUELLE, à Monsieur DAMOUR et à ceux qui se sont exprimés d'aller vers des élections municipales ou de désigner, toujours en votre sein, puisque vous êtes toujours officiellement la majorité, un nouveau Maire, ou une nouvelle Mairesse.

M. DAMOUR : Nous on est parti pour se concerter et désigner.

M. DRUELLE : Voilà.

M. DAMOUR : Repasser aux élections... A mon avis c'est malvenu, on est passés il y a 1 an aux élections, il n'y avait personne. On y retourne dans 1 an et demi pour les Municipales. Pour faire des élections entre deux pour 1 an ? Pour nous ce n'est pas très... ce n'est pas très logique.

M. DRUELLE : Voilà.

M. ETESE : C'est pour cela que je vous pose la question.

M. DAMOUR : Nous on ne partirait pas sur des élections pour éviter..., cela ferait trop d'un coup. Sur 3 ans il y en aurait trop.

M. DRUFI LE : Et on se réunira de manière à voir également qui on propose, éventuellement, donc, comme Maire.

Mme BERENGUER : Mais pour l'instant on n'a pas la réponse de la Préfecture.

M. DRUELLE : Et aujourd'hui, à part, disons, les articles qu'il y a eu dans la Nouvelle République, bon, on a aucune certitude, effectivement, que Monsieur le Préfet accepte la démission de Monsieur le Maire.

M. ETESE : Le Préfet a 1 mois pour donner sa réponse.

M. DRUELLE : Voilà.

M. ETESE : Si au bout d'1 mois la démission est confirmée...

M. GUIOT : C'est 1 mois ?

M. ETESE : Non, 1 mois, 1 mois.

M. ETESE : 1 mois. Et ensuite, s'il n'y a pas de réponse de la Préfecture elle est actée.

Mme GANDEMER : Mais Monsieur le Maire sera obligé de faire une deuxième lettre.

M. ETESE : Exactement.

M. DRUELLE : Voilà, OK.

Mme GANDEMER : C'est ce qu'il y a d'écrit sur le texte de loi.

M. ETESE : Tout à fait.

M. DRUELLE : D'accord.

Mme GANDEMER : Et après la deuxième lettre, effectivement, si le Préfet ne répond toujours pas la démission est actée.

M. DRUELLE : D'accord.

Mme GANDEMER : Voilà. C'est plus clair comme ça.

M. ETESE : Oui, c'est vrai. C'est plus pratique.

Mme BAUMANN : Merci. Non mais c'est bon à savoir, comme ça au moins on le sait.

M. DRUELLE : On ne savait pas. Donc ce soir on ne savait pas, effectivement, si Monsieur DAVIET avait donné... On ne sait pas aujourd'hui. On n'a pas la réponse de la Préfecture.

Mme GANDEMER : Bien, en fait, en attendant la démission du Maire, le Maire est quand même obligé de suivre les affaires courantes de la Mairie. Il est obligé de suivre les affaires courantes suite à la démission.

M. ETESE : Le Maire il a le contrôle de la Mairie.

Mme BAUMANN : On n'avance pas encore là !

M. DRUELLE : Je pense que l'on va attaquer le premier point.

M. le Maire : On va passer au premier point.

Mme GANDEMER : On va dire qu'on fait du provisoire mais on est obligé malgré tout de suivre les affaires courantes de la Mairie tant que le Maire n'a pas démissionné, effectivement, et tant qu'un nouveau Maire n'a pas été désigné, soit dans la majorité, soit par la démission totale du Conseil Municipal, qui nous emmènerait vers de nouvelles élections.

M. DRUELLE : Voilà.

Mme GANDEMER : Voilà comment ça doit se passer, c'est le texte.

M. DRUELLE : Exactement.

M. ETESE : C'est ça.

Mme GANDEMER : C'est aussi simple que ça.

M. le Maire : C'est ce qu'il se passe actuellement. On va passer au premier point. Qui veut être secrétaire de séance ? Approbation du procès-verbal.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2024

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des contres ? Oui ?

M. PIGEON : J'ai deux remarques en page 5, au 1<sup>er</sup> paragraphe, j'ai dit « Vous n'êtes pas inquiet pour l'équilibre de votre budget l'année prochaine ? », où ça a été marqué « les cumuls ». Donc c'est l'équilibre. Ce n'est pas tout à fait pareil. Et, avant dernier paragraphe, je dis « Le budget ce n'est pas 11 millions ? ». et il y avait écrit « Le budget ce n'est pas en millions ». C'est onze millions.

### APPROBATION DU P.V. A L'UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2024-47 Remplacement d'un membre au sein de plusieurs commissions municipales permanentes**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Considérant que par délibération n° 2020-16 en date du 4 juillet 2020, le Conseil Municipal a créé 8 commissions communales permanentes et a fixé le nombre de conseillers par commission ;

Considérant que suite au décès de M. ROBIN Jean-Philippe, il convient de procéder à son remplacement au sein des trois commissions « Aménagement du territoire, urbanisme et gros travaux », « Action sociale, solidarité, Environnement » et « Voirie, réseaux, sécurité, transports scolaires », dans lesquelles il siégeait ;

Il est précisé que les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Mais le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT.

Vu la délibération n° 2020-16 en date du 4 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° 2021-37 en date du 17 septembre 2021 ;

Vu la délibération n° 2022-23 en date du 3 juin 2022 ;

Vu la délibération n° 2023-26 en date du 9 mai 2023 ;

M. le Maire : Aujourd'hui, nous avons l'aménagement du territoire, plus l'action sociale et solidarité, plus un poste en voirie, sécurité, transports scolaires. Alors, Loetitia, est-ce que tu veux prendre la continuité ou pas ?

Mme DIFRAYA : Oui, pourquoi pas. Il faudra me guider au départ parce que, bon, c'est tout nouveau.

M. le Maire : Alors, est-ce que vous acceptez, à main levée ?

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

**-DÉCIDE, A L'UNANIMITE,** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations du membre des commissions communales permanentes « Aménagement du territoire-urbanisme-gros travaux », « Action sociale-solidarité-Environnement » et « Voirie-réseaux-sécurité- transports scolaires » et de procéder à la désignation de ces membres par un vote à main levée.

*Mme Loetitia DIFRAYA se porte candidate sur les trois commissions afin de remplacer M. Jean-Philippe ROBIN, décédé.*

*Le candidat au poste de membre des commissions « Aménagement du territoire-urbanisme-gros travaux », « Action sociale-solidarité-Environnement » et « Voirie-réseaux-sécurité- transports scolaires » après un vote à main levée, a obtenu : 24 voix*

**-ARRETE, A 24 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Patrick ETESSE),** la composition des commissions communales permanentes « Aménagement du territoire-urbanisme-gros travaux », « Action sociale-solidarité-Environnement » et « Voirie-réseaux-sécurité- transports scolaires », comme suit :

Aménagement du territoire, urbanisme et gros travaux	Action sociale, solidarité et environnement	Voirie, réseaux, sécurité et transports scolaires
Christian DRUELLE	Liliane DALONNEAU	Christophe DAMOUR
Christophe MANCEAUX	Olivia ETIENNE	Loetitia DIFRAYA
Christophe DAMOUR	Marie-Eve GAPIN	Philippe BARROUX
David GUIOT	Christophe DAMOUR	Damien COCHARD
Jean-Michel BIZET	Jean-François TRAINSON	Jean-François TRAINSON
Jean-François TRAINSON	Loetitia DIFRAYA	Christian DRUELLE
Loetitia DIFRAYA	Etisabeth GANDENER	Vanessa BECHET
Marc PIGEON	Claudine DESMARES	Patrick ETESSE
Claudine DESMARES		

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2024-48**  
**Adoption d'une décision budgétaire modificative n°2**  
**- exercice 2024**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le budget primitif 2024 de la Commune a été adopté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 29 mars 2024.

Il s'avère nécessaire aujourd'hui de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement, en dépenses comme en recettes, dans le cadre d'une décision modificative, en application de l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Vu la Commission Finances en date du 17 septembre 2024 ;

Le détail des modifications proposées figure dans le tableau suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6065-313 : Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-81551-331 : Entretien et réparations aux matériels roulant	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558-518 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6248-212 : Transports de biens et transports collectifs - Divers	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63612-020 : Taxes foncières	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D-011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>6 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-84131-331 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €	15 350,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D-012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 350,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722-01 : Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 750,00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0 750,00 €</b>
R-73111-020 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 400,00 €
R-73118-020 : Autres contributions directes	0,00 €	0,00 €	(1,00 €)	300,00 €
<b>TOTAL R-731 : Fiscalité locale</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 330,00 €</b>
R-744-020 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	(1,00 €)	420,00 €
R-74751-81 : Participations GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	(1,00 €)	0 050,00 €
<b>TOTAL R-74 : Dettes et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 270,00 €</b>
R-773-020 : Mandats émis ou attendus par la trésorerie quadriennale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	000,00 €
<b>TOTAL R-77 : Produits spécifiques</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>27 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 150,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-21151-01 : Install.général. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0 750,00 €	0,00 €	0,00 €
R-201351-01 : Amort. install.général. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0 750,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
R-10222-01 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 750,00 €
<b>TOTAL 048 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 750,00 €</b>
D-21351-12-212 : Ecole Elémentaire	0,00 €	0 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2168-20-01 : Salle des Fêtes	0,00 €	0 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D-21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-37-01 : Eglise	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D-23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 750,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 750,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>57 900,00 €</b>		<b>57 900,00 €</b>

M. le Maire :

En fonctionnement, les dépenses :

- Taxes foncières : 2.000 € en moins.
- Augmentation de crédits, fournitures budgétaires, livres et disques : 1.200 €. Obligation de passer à 2 € par habitant pour pouvoir toucher des subventions.
- Ensuite, entretien et réparations sur matériel roulant, minibus : 1.500 €
- Ensuite, entretien et réparation de la porte des services techniques, changement de cable : 1.600 €
- Ensuite, transport de biens, école primaire : pour info., en 2023 budgétisé 8.050 €, utilisé 5.430 €
- Vote du budget 2024 : 5.500 €. Utilisé à ce jour : 5.430 €
- Il est demandé par l'école primaire un supplément de 2.500 € pour les sorties piscine et autres.
- Personnel non titulaire, augmentation des dépenses : personnel ALSH non titulaire, contrat de précarité + taux d'encadrement plus élevé, pour respecter des règles d'encadrement. Plus le coût des élections de 2.000 €. en personnel on rajoute 15.350 €
- Dotation aux amortissements : 5.000 €

En recettes :

- Augmentation de crédits, travaux réalisés par nos services en régie : 9.750 €
- Impôts directs locaux, plus-value : 4.400 €
- Impôts directs locaux, plus-value, moins-value plutôt : 930 €

Tout à l'heure, 4.400 € c'était moins-value.

- Ensuite, FCTVA : 420 €
- Participation transports scolaires, Métropole : 8.850 €
- Mandats annulés au niveau de l'EDF : 800 €

En investissement, en dépenses :

- Augmentation de crédits, travaux en régie : 9.750 €, que vous avez vu tout à l'heure en fonctionnement.
- Ecole maternelle, achat d'une alarme, alarme actuellement H.S. : 9.000 €
- Salle des Loisirs, chambre froide H.S., pour info. Elle va être payée en 4 fois : chambre froide 5.000 €, plus 3 devis en attente. Plus un défibrillateur : 4.000 €, défibrillateur pour la salles des loisirs.
- L'Eglise, travaux supplémentaires : 5.000 €, sur le pignon et le porche, et main courante de l'escalier.

Recettes :

- Augmentation de crédits, amortissement installation générales... des constructions : 5.000 €
- FCTVA : 27.750 €

Est-ce qu'il y a des questions ?

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

APPROUVE cette décision modificative budgétaire n°2 au budget primitif 2024.

**ADOpte A 18 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS** (Stéphanie AK, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSÉ, Claudine DESMARES).

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2024-49**  
**Rattrapage d'amortissements- corrections sur exercices antérieurs**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'article L. 2321-2 27° du code général des collectivités territoriales dispose que pour les collectivités dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire.

Or, il a été constaté des anomalies sur les comptes 2031, 2033. En effet, les amortissements des biens ont été effectués. Par conséquent, il convient de corriger ces erreurs sur les exercices antérieurs. Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire. Les comptes 28031, 28033 (dotations aux amortissements) sont crédités par le débit du compte 1068 dans la limite de son solde créditeur cumulé du compte de gestion.

L'état d'actif a été revu pour les biens amortissables en collaboration avec le service de gestion comptable de la trésorerie. Il convient donc que le Conseil municipal délibère pour effectuer ce rattrapage.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice ;

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les anomalies sur les exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068 ;

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que le comptable a identifié des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures ;

Vu l'annexe jointe ;

Vu la Commission Finances en date du 17 septembre 2024 ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré :

-AUTORISE le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M57 du budget principal d'un montant de 11 340 € par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants et détaillés dans l'annexe jointe :

- 28031 à hauteur de 6 727.20 €
- 28033 à hauteur de 4 612.80 €

-CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

## **Délibération n° 2024-50 Modification des tarifs de l'ALSH ados**

Monsieur le Maire cède la parole à Mme Ajete DESLIS, Adjointe au Maire, qui explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement intérieur de l'ALSH Ados en ce qui concerne les tarifs, conformément à la convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relative au Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (F.A.A.L) adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 février 2024.

Une erreur ayant été faite sur le montant plafond des tarifs de l'ALSH Ados (pour une journée de 10 heures (16.71 € au lieu de 18.49 €)) approuvés lors du Conseil Municipal du 27 juin 2024, il convient dès lors de corriger les tarifs de l'ALSH Ados, joints en annexe.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 approuvant la convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relative au Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (F.A.A.L) ;

Vu la délibération n° 2024-42 du 27 juin 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 17 septembre 2024 ;

Vu la nouvelle grille tarifaire intégrée au règlement intérieur de l'ALSH Ados ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré ;

- APPROUVE les tarifs modifiés de l'ALSH Ados, joints en annexe.

**ADOpte A 23 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Patrick ETESE, Claudine DESMARES).**

\*\*\*\*\*

## **Délibération n° 2024-51 Approbation de la convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art de rétablissement des voies de type pont-route**

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2014-774 du 7 juillet 2014 dite « loi Didier » a créé un régime juridique visant à répartir les charges financières relatives aux ouvrages d'art de rétablissement des voies interrompues par des infrastructures de transport nouvelles.

Le dispositif prévu par cette loi s'applique aux ouvrages d'art de rétablissement des voies, c'est-à-dire aux ouvrages d'art qui permettent à une infrastructure de transport nouvelle de franchir l'obstacle que constitue une voie préexistante et qui sont réalisés concomitamment à la nouvelle infrastructure de transport.

Le pont-route est un ouvrage de rétablissement lorsqu'il a été construit au moment de la construction d'une nouvelle voie ferrée afin de rétablir la continuité du passage de la voie routière préexistante coupée par la voie ferrée.

Lorsque la personne publique propriétaire de la voie rétablie dispose d'un potentiel fiscal, tel que défini aux articles L.2324-4, L.3334-6 et L.5211-30 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- Inférieur à 10 millions d'euros à la date de la conclusion de la convention, alors un principe de référence consistant dans la prise en charge par le gestionnaire de la nouvelle infrastructure de l'ensemble des charges financières relatives à la structure de l'ouvrage d'art se trouve à s'appliquer, sauf accord contraire des parties.

Dans ce contexte, la présente convention a pour objet de répartir les charges financières relatives au pont-route concerné, d'organiser l'exécution des travaux et des opérations relatives à cet

ouvrage et de fixer les modalités de la superposition d'affectations des ouvrages publics qui en résultent.

L'ouvrage, identifié dans la commune de Chanceaux-sur-Choisille, est celui situé au lieudit la Grauderie. Il s'agit d'une passerelle située au kilomètre 225+111, sur la ligne ferroviaire n°550 000 allant de Brétigny à La Membrolle-sur-Choisille.

Un échange avait eu lieu en 2015 sur cet ouvrage entre la mairie et RFF (qui a été réintégré au sein de SNCF), pour une potentielle dépose au vu de l'état de la passerelle. La SNCF a pour objectif de faire déposer cette passerelle dans les années à venir (la programmation étant de 3 à 5 ans minimum). Mais comme l'ouvrage ne leur appartient pas, et sans convention d'origine, la commune doit signer une convention avec la SNCF Réseau selon la Loi Didier. Cette convention permettra à la SNCF de trouver un financement et de programmer les travaux. Sans cette convention, la SNCF ne serait pas en mesure de pouvoir lancer des travaux sur un ouvrage ne lui appartenant pas.

Il est à préciser que la convention ne remet pas en cause le principe de l'appartenance de l'ouvrage au propriétaire de la voie portée.

La convention est conclue pour une durée indéterminée et prendra fin de plein droit en cas de disparition de l'ouvrage d'art.

Vu la loi n°2014-774 du 7 juillet 2014 dite « loi Didier » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-4, L. 3334-6 et L. 5211-30 ;

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2123-7 à L. 2123-8 et R. 2123-15 à R. 2123-17 ;

Vu le Code des transports et notamment ses articles L. 2111-20 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1515 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et à sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports ;

Vu le projet de convention présenté par la SNCF Réseau ;

Considérant que SNCF Réseau récupère la gestion et la maintenance de la structure des ponts routes et passerelles dans les collectivités dont le potentiel fiscal est inférieur à 10 millions d'euros ;

M. le Maire : Approbation de la convention N° 5. Monsieur DAMOUR ?

M. DAMOUR : De quoi ?

M. le Maire : La voirie, N° 5, approbation.

M. DAMOUR : Ce n'est pas de la voirie, c'est du ferroviaire ! C'est quoi ça ? Approbation d'une convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art de rétablissement des voies de type pont-route. Donc, en gros, c'est juste la SNCF qui demande la suppression d'une passerelle métallique entre La Bergerie et Les Pétinières, qui n'est plus en état de servir. Donc ça ne coûte rien à la commune, ce sont eux qui prennent tout en charge.

M. DRUELLE : Effectivement, on avait eu ça en 2015. Effectivement, on se rappelle ça.

M. PIGEON : Pour l'instant, la commune a intérêt à ne pas la signer, parce que j'ai regardé le plan cadastral napoléonien de 1814, quand la voie ferrée a été faite. C'était une grande parcelle, il n'y avait pas de chemin rural ou de chemin piéton qui aboutissait à la passerelle qui a été, qui se trouvait à peu près au milieu de cette grande parcelle. Le plan cadastral napoléonien a été mis à jour en 1837. La passerelle a été dessinée. Les parcelles de chaque côté de la voie ferrée ont été redessinées, mais toujours pas de vole plétonne communale. Donc le principe qui voudrait que la passerelle aurait été faite pour maintenir la liaison piétonne, pour en attribuer la propriété à la commune, ne tient pas, et donc signer la convention ce serait reconnaître que la passerelle appartient à la commune, et que la commune, donc, en devient propriétaire, en assume les charges et les responsabilités. Et on se demande bien pourquoi, d'ailleurs, la SNCF voudrait démolir une passerelle qui ne lui appartiendrait pas ? Sachant que dans la convention il est dit que, dans

le cadre de la démolition il y aurait une nouvelle convention qui serait signée, avec une répartition des coûts.

M. DRUELLE : Oui.

M. PIGEON : Je pense qu'il faut laisser la passerelle à la SNCF jusqu'à ce qu'elle nous amène la preuve contraire, que la parcelle appartient à la commune.

M. DRUELLE : Vous avez raison. Il a raison. Exact. C'est exact.

M. GUIOT : De toutes façons, les gens ne sont pas fous.

M. DRUELLE : Déjà, en 2015 le problème a été soulevé.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

**-REFUSE D'APPROUVER** la convention avec la SNCF Réseau portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation de l'ouvrage d'art de rétablissement des voies de type pont-route appartenant à la commune de Chanceaux-sur-Choisille.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2024-52 Créations d'emplois non permanents**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement, sur des emplois non permanents, d'agents contractuels.

Aussi, en raison des tâches à effectuer au sein de la commune, il convient de procéder à la création des emplois suivants :

#### **Petite enfance :**

Afin d'assurer la continuité du service petite enfance (ATSEM), il est nécessaire de procéder au recrutement d'un adjoint technique :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

Un poste sera ouvert du 20 septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025, en vertu des dispositions de l'article L.332-14 « *vacance temporaire d'emploi* » du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 367.

#### **ALSH-Périscolaire :**

Afin d'assurer la continuité du service, il est nécessaire de procéder au recrutement d'adjoints d'animation pour l'ALSH et le périscolaire :

- 1 poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (nouvelle directrice)
- 8 postes d'adjoint d'animation : 1 à temps complet (nouvelle directrice adjointe) et 7 à temps non complet (agents d'animation)

Les contrats sont établis du 2 septembre 2024 au 04 juillet 2025, en vertu des dispositions de l'article L.332-23-1 « *besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité* » du code général de la fonction publique.

### Etudes Surveillées :

Afin de faire face à un accroissement d'activité au sein du service d'études surveillées, il est nécessaire de procéder au recrutement de surveillants d'études :

➤ 2 postes de surveillants d'études à temps non complet

Les contrats sont établis du 09 septembre 2024 au 26 juin 2025, en vertu des dispositions de l'article L.332-23-1 « besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité » du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence au grade d'Adjoint d'animation, indice brut 660.

### Service administratif :

Afin d'assurer la continuité du service, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un adjoint administratif :

➤ 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

Le contrat est établi du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 octobre 2024, en vertu des dispositions de l'article L.332-13 « remplacement d'un agent indisponible » du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 367.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. GUIOT : C'est parce qu'il n'y a plus personne, ou... ? Parce que ça fait quand même 13 postes 1

Mme DESLIS : Pour l'ALSH ?

M. GUIOT : Non pour au total.

Mme DESLIS : Ah les ATSEM, on a eu un départ d'ATSEM début septembre...

M. GUIOT : D'accord.

Mme DESLIS : ... qui a changé d'orientation. Périscolaire, ALSH donc nouvelle directrice en remplacement du directeur qui est parti.

M. GUIOT : D'accord.

Mme DESLIS : La directrice adjointe aussi.

M. GUIOT : D'accord.

Mme DENIS : Et le remplacement des animateurs c'est comme chaque...

M. GUIOT : D'accord, oui oui.

Mme DESLIS : ... début d'année. On recrute...

M. GUIOT : Beaucoup.

Mme DESLIS : ... les animateurs pour l'année entière.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- AUTORISE les ouvertures de postes précitées ci-dessus.
- APPROUVE le tableau des effectifs joint en annexe.
- DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2024.

**ADOpte à l'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT**

Vu la délibération n° 2020-15 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire (Art L 2122-22 du CGCT).

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises depuis le dernier Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de décision	Date de la décision	Objet
2024-05	24/06/2024	Décision portant l'octroi d'une concession nouvelle dans le cimetière à Mme Jocelyne DELIMBEUF née GUENEE
2024-06	26/06/2024	Décision portant l'octroi d'une concession nouvelle dans le cimetière à Mme Françoise RICHARD née HUBERT
2024-07	19/08/2024	Décision portant l'octroi d'une concession cavurne dans le cimetière à Monsieur Jean, Philippe ROBIN
2024-08	11/09/2024	Décision portant l'octroi d'une concession nouvelle dans le cimetière à Madame Véronique LEON
2024-09	12/09/2024	Décision portant l'octroi d'une concession cavurne dans le cimetière à Monsieur Nicolas BROSSAY

**. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé :**

-DIA n°2024-014 pour la vente d'un terrain bâti, situé 22 avenue de Langennerie, propriété de la SARL LEMARCHAND, cadastré A 497 et 502 et d'une superficie totale de 679 m<sup>2</sup>.

-DIA n°2024-015 pour la vente d'un terrain non bâti, situé 9T Chemin du Varoir, propriété de Monsieur et Madame CARON, cadastré ZS 237-239-242 et d'une superficie totale de 1 133 m<sup>2</sup>.

-DIA n°2024-016 pour la vente d'un terrain bâti, situé 22A avenue de Langennerie, propriété de la SARL LEMARCHAND, cadastré A 501 et 504 et d'une superficie totale de 365 m<sup>2</sup>.

-DIA n°2024-017 pour la vente d'un bâtiment industriel sur un terrain bâti, situé Chemin de la Choisille, propriété de la SCI CHOISILLE ENTREPOTS, cadastré ZS 292 et d'une superficie totale de 2 969 m².

-DIA n°2024-018 pour la vente d'un terrain bâti, situé 34 chemin de la Choisille, propriété de la société ADS INVEST, cadastré ZT 386 et d'une superficie totale de 394 m².

-DIA n°2024-019 pour la vente d'un terrain bâti, situé 1 allée d'Armor, propriété de M. FERRAND et Mme GIRARDEAU, cadastré F 949 lot n° 22 et d'une superficie totale de 672 m².

-DIA n°2024-020 pour la vente d'un terrain bâti, situé 2 impasse de l'Abbé Chasteigner, propriété de M. GUILLIN COUDORÉ, cadastré E 991 et d'une superficie totale de 510 m².

-DIA n°2024-021 pour la vente d'un terrain bâti, situé ZA la Duquerie Est, propriété de la SCI HMMU, cadastré ZP 124 et d'une superficie totale de 1 501 m².

### QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Le Conseil est terminé.

Mme AK : J'ai des questions Monsieur le Maire.

M. le Maire : Oui.

M. ETESSÉ : J'en ai une aussi.

Mme AK : J'ai des questions. Alors, je vais, il y en aura plusieurs. Ça concerne un mail que je vous ai adressé le 19 juillet, qui a été aussi adressé en copie aux conseillers municipaux. Donc je vais le lire. Il y a plusieurs questions. J'espère que vous allez m'apporter des réponses puisque vous n'avez pas fait le nécessaire en juillet. Alors, je lis intégralement le mail :

Monsieur le Maire, je me permets de vous écrire concernant plusieurs sujets en cours. Je vous prie de bien vouloir m'apporter des réponses. Le site Internet de notre commune : quel est l'état d'avancement de ce site ?

M. le Maire : Ecoutez, Monsieur BIZET n'est pas là donc je ne peux pas vous répondre.

Mme AK : D'accord mais vous avez peut-être quand même une petite idée ?

M. le Maire : Non, pas du tout.

Mme AK : Il ne vous transmet pas d'infos ?

M. le Maire : Je ne suis pas au courant au niveau du site Internet.

Mme AK : Parce que là quand même ça commence à être long.

M. le Maire : Oui je sais, je sais.

Mme AK : Hein, quand même. Bon, j'avais noté serait-il opérationnel en septembre afin que les familles puissent utiliser le portail famille, mais j'ai cru comprendre que le portail famille serait mis à disposition à l'ouverture du nouvel ALSH.

Mme DESLIS : Ouais.

Mme AK : Ok donc ça j'avais cru comprendre ça. Voilà, après, second point l'ALSH : j'ai pris connaissance que le directeur de l'ALSH, nouvellement arrivé, souhaitait abandonner son poste. Que s'est-il passé pour que cette personne veuille quitter notre commune si rapidement ? Avez-vous des explications à nous donner ?

M. le Maire : Oui. Il est reparti. Il est reparti en Bretagne. Il venait de Bretagne, il est reparti en Bretagne.

Mme AK : D'accord. Il est venu, et puis après il a décidé que finalement ça ne lui plaisait pas, il est reparti ?

M. le Maire : Oui. Mais il a fait un travail phénoménal pendant 6 mois. Mais il est reparti.

Mme AK : J'aurais bien aimé le rencontrer parce qu'apparemment c'était effectivement une personne qui...

Mme DESLIS : Alors, ouais, très bien.

Mme AK : ... produisait un travail de qualité.

Mme DESLIS : Très très bien ! Ah oui il avait une expérience incroyable derrière lui, c'est clair. Ça se voyait de toutes façons quand je lui présentais pas mal de choses en conseil, en commission, pardon, scolaire. Et il est parti aussi parce qu'il avait énormément de travail, la charge de travail était trop importante pour un directeur seul. Il n'avait pas de directrice adjointe à ce moment-là.

Mme AK : D'accord.

Mme DESLIS : Et le poste était en recherche, enfin, publié. L'annonce suivait à partir du moment où lui s'est rendu compte et nous a communiqué qu'il fallait un directeur adjoint, et du coup ça a pris du temps pour le recrutement, en effet, et Madame NEVEU est arrivée après.

Mme AK : Juin ?

Mme DESLIS : Juin. En juin. Et c'est le 6 juin qu'il a annoncé son départ.

Mme AK : D'accord. Dommage. Que l'on n'ait pas su...

Mme DESLIS : Tout à fait. Ah oui !

Mme AK : ... garder une personne de qualité je pense. En tous cas pour ce que j'ai vu.

Mme DESLIS : Oui.

Mme AK : Pour le peu que j'ai vu, je pense que vraiment c'était quelqu'un qu'il fallait garder, enfin..., mais ça c'est son choix. Donc, ensuite j'avais mis : par ailleurs et comme chacun le sait, il y a un nombre très important de démissions depuis 2020 dans ce service. Que se passe-t-il ? Y a-t-il un dysfonctionnement ?

M. le Maire : Ajete, tu peux répondre ?

Mme DESLIS : Pour l'ALSH ?

M. le Maire : Oui.

Mme DESLIS : Bien non, je ne peux pas répondre.

Mme AK : On a perdu des éléments quand même qui étaient dans notre commune depuis beaucoup d'années.

M. le Maire : Après, ça a été un choix, aussi. Il y en a qui sont partis parce qu'ils ont eu des promotions ailleurs, il y en a une qui est passée directrice.

Mme DESLIS : La dernière.

M. le Maire : Hein ?

Mme DESLIS : La dernière.

M. le Maire : Oui.

Mme DESLIS : Avant Monsieur GIRARD.

Mme AK : Ok. Donc après : je souhaite aussi évoquer l'incident survenu en juin sur la pause méridienne impliquant plusieurs enfants. Que s'est-il passé exactement sur cette période ? Les familles concernées ont-elles été convoquées ? Et après j'ai mis : rappelons-nous que l'école est un lieu où les enfants doivent être en sécurité et il en va de même pour l'ALSH. Je parle de l'école mais on est bien ici sur un problème, un incident qui est survenu sur la période de l'ALSH. Donc il y a eu un défaut, enfin moi de ce que j'ai entendu dire, il y a un défaut de surveillance à un moment donné pour qu'il arrive ce genre de problème sur des enfants, enfin voilà, je ne vais pas rentrer dans les détails mais c'était assez violent ce qu'il s'est passé. Comment ça peut arriver ? C'est-à-dire que l'on ne peut pas à un moment donné laisser nos enfants en sachant qu'il peut y avoir ce type de problème. Voilà. Est-ce que vous avez, qu'est-ce que vous avez fait à la suite de cet incident ?

M. le Maire : Je laisserai l'adjointe parler parce que c'est elle qui s'en occupe. Et je pense que là-dessus il n'y a pas de problème, elle s'en occupe.

Mme DESLIS : C'était Monsieur GIRARD qui était là à ce moment-là. Et du coup c'est lui qui a repris toute l'affaire en charge, et très bien d'ailleurs. Et, voilà, il a réagi, il a derrière mis en application derrière des actions, enfin, pour le suivi. Tout, voilà. Oui, en effet, il y a eu un manque de vigilance à ce moment-là de l'animateur. En effet, sur le moment T où il y a une bagarre d'enfant et, l'animateur ne se trouvait pas forcément à ce moment-là, et, voilà, donc ça a éclaté. Donc tout a été, enfin voilà, tout a été mis en place en tous cas derrière pour faire les debriefs, l'explication, la rencontre des parents, la rencontre avec les enfants, du personnel. En fait, ça, ça reste une gestion vraiment du poste de directeur. C'est lui qui gère.

Mme AK : Alors, ok. Mais quand même, l'ALSH...

Mme DESLIS : Le souci, on va dire, ...

Mme AK : ... l'ALSH elle dépend aussi des services de la Mairie, donc, forcément, Monsieur le Maire il est quand même...

Mme DESLIS : C'est le directeur du coup.

Mme AK : Pardon ?

Mme DESLIS : C'est le directeur.

Mme AK : Oui c'est le directeur.

Mme DESLIS : Lui, il gère son service.

Mme AK : Oui d'accord, il gère son service mais à un moment donné, effectivement, on alerte aussi la Mairie, en l'occurrence Monsieur le Maire.

M. le Maire : Mais, on a reçu les parents. On a fait ce qu'il fallait.

Mme AK : D'accord, mais là après si vous avez reçu les parents. Après, c'est lointain parce que mon mail il date de juillet, donc, tant mieux, si ça a été fait c'est très bien parce que ça n'a pas lieu de se reproduire ce type d'incident, à mon sens. Ça peut être très très grave.

M. le Maire : Les parents ont été reçus.

Mme AK : Ça aurait pu être plus grave. Donc j'avais mis un lien à la suite de ça concernant le harcèlement scolaire parce que visiblement aussi il était question de harcèlement, apparemment entre certains enfants. Voilà, donc j'ai mis un lien pour mémoire, à consulter. Donc après, un autre point, moi je poursuis donc en vous demandant de nous faire part de l'état d'avancement du chantier de la construction de l'ALSH. Donc, bien, voilà, on voudrait peut-être savoir un peu l'état du planning d'avancement, s'il y a des travaux supplémentaires, des modifications sur les

plans, des ajustements, si on aurait une visite de chantier de prévue dans les mois qui viennent, et si le choix des embellissements, peintures, sols, murs, mobilier, tout ça... est-ce que ça a été déjà choisi ? Est-ce que l'architecte, à ce sujet-là, est-ce qu'il a déjà préparé quelque chose ? Et est-ce que le bâtiment, les bâtiments sont hors d'eau et hors d'air. Alors, c'était juillet...

M. le Maire : Le bâtiment est hors d'eau.

Mme AK : C'était juillet, donc... On est au mois d'octobre.

M. le Maire : Il sera hors d'air je pense d'ici 3 semaines à peu près.

Mme AK : Ok.

Mme DESLIS : Oui, oui, au niveau du maté..., du mobilier, je pense que c'est l'adjointe qui verra au niveau du scolaire pour choisir le mobilier avec le personnel de l'ALSH.

Mme DESLIS : Avec des professionnels même. Avec les professionnels, que ce soit la FDJES, enfin, voilà, il y a tout ça à mettre en place quoi.

Mme AK : D'accord. Tout ça est compris, on a, enfin...

M. le Maire : Non, ça a été budgétisé.

Mme DESLIS : La dernière fois.

M. le Maire : Il y a 100.000 € qui ont été budgétisés pour le mobilier.

Mme AK : D'accord. Et ça a été budgétisé quand, ça ?

M. le Maire : Vous l'avez voté.

Mme DESLIS : Oui.

Mme AK : Oui. Alors peut-être, oui.

Mme DESLIS : Au dernier Conseil.

Mme AK : D'accord. Mais on n'a pas forcément, voilà, on n'avait pas forcément les moyens, bref. Donc ça fait 100.000 € en plus.

M. le Maire : Mais c'était budgétisé.

Mme AK : Oui, oui, oui, oui. Si je l'ai voté, je...

M. le Maire : Il doit y avoir un inventaire qui doit être fait sur le mobilier actuel déjà. Je pense que vous allez le faire.

Mme DESLIS : Ça, c'était ta demande, hein.

Mme AK : Ok, ok, ok, ok. J'espère que l'on sera impliqué, nous, les conseillers dans ce choix de mobilier. Parce que c'est bien la commission scolaire mais encore une fois je pense que, et tu l'as dit tout à l'heure, c'est que, bien... tu as peut-être envie de savoir aussi.

Mme DESLIS : Hum.

Mme AK : Voilà, donc j'espère qu'on impliquera plus de monde. Après, il y a des commissions scolaires, ok, on va regarder, mais après on peut aussi échanger. Moi je... alors je déborde un peu par rapport à ma question mais je regrette qu'il n'y ait pas eu de communication au sein du Conseil Municipal, il y avait des sujets qui étaient..., on pouvait échanger avec l'opposition, tout le monde, le Conseil Municipal. Ça n'a jamais été fait dans ce Conseil Municipal. Je ne comprends pas pourquoi.

M. le Maire : Au niveau des commissions on a toujours essayé de développer au maximum.

Mme AK : Je ne vous parle pas des commissions. Monsieur le Maire, je vous parle du Conseil Municipal dans son intégralité. Je ne vois pas pourquoi à un moment donné on n'informe pas sur certaines choses. Je ne sais pas où ça gêne. Je ne sais pas. Bref, j'ai un peu débordé. Après, mon dernier point sera sur les médecins. Donc, c'était juillet mais en octobre, comme chacun le sait, le local est toujours vacant.

M. le Maire : Bien, oui, malheureusement.

Mme AK : Bien oui. Quelles démarches avez-vous entrepris ? Avez-vous été contacté par des médecins ces derniers jours ?

M. le Maire : J'avais été contacté par 3 médecins et ça ne les intéresse pas. Enfin, ça ne les intéressait pas. Je les ai rappelés 3 semaines après en disant... euh... il y en a 2 qui m'ont dit non. Le secteur en fait ne me plaît pas vraiment, et puis l'autre, c'est pareil, ça ne lui plaisait pas.

Mme AK : D'accord.

M. le Maire : Je pense qu'aujourd'hui les médecins recherchent plutôt des structures beaucoup plus fort. Aujourd'hui ce qu'il faudrait, ce qu'il faudrait quasiment c'est un cabinet médical.

Mme AK : Ok. Je crois savoir que des médecins, ils ne sont pas partis, ceux que vous avez rencontrés, ils ne sont pas installés à Monnaie maintenant ?

M. le Maire : Non.

Mme AK : Ok, ce n'est pas ceux-là. Ok. Bien c'était tout. Voilà, j'aurais bien aimé que vous me répondiez à ce message mais, comme tous les autres messages c'est resté lettre morte. C'est votre choix. C'était votre choix Monsieur le Maire.

M. le Maire : Vous verrez, ce sera peut-être mieux après.

Mme AK : Bien je ne sais pas si ce sera mieux après mais je pense que, vraiment, ce genre de communication, n'a pas... ça a desservi plus qu'autre chose. Après c'est mon avis. Je pense que nous devons communiquer, nous ne devons pas mettre de côté les conseillers. Les adjoints c'est bien mais il y a aussi des conseillers aussi qui sont demandeurs et je pense que c'est une chance pour certains. Enfin, dans un Conseil Municipal, quand il y a des conseillers qui veulent faire des choses, je pense qu'il faut vraiment plus les inclure. Ils font partie du Conseil Municipal.

M. le Maire : Je souhaite que la personne qui sera après moi fasse mieux que moi. Voilà ce que je peux vous dire.

Mme AK : Merci.

M. le Maire : Merci Madame AK.

M. ETESSÉ : Monsieur le Maire ? Bon, moi, d'abord. Je me félicite que le Conseil ait pu se tenir en présence des Cancelliens qui ont fait le déplacement pour pouvoir y assister. Je trouve que c'est une excellente chose parce que les uns et les autres on n'a rien à cacher. Donc, autant se dire les choses clairement, et je pense que ce soir ça y a contribué.

M. le Maire : J'y tenais énormément Monsieur ETESSÉ.

M. ETESSÉ : La deuxième chose c'est que je vous ai écrit Monsieur le Maire au sujet des rapports d'inspection qui ne sont toujours pas publics, concernant l'école Intégriste qui s'est installée et qui fonctionne maintenant à côté de chez moi. Et de ce point de vue là, vous m'aviez dit la dernière fois, ça figure dans le PV du Conseil Municipal, que vous écrieriez à la Préfecture et que nous attendions une réponse écrite de la Préfecture. Est-ce que vous l'avez fait ?

M. le Maire : J'ai appelé la Préfecture. La Préfecture m'a dit : Ça ne vous regarde pas. Alors, j'ai appelé parce qu'en fait ces rapports d'inspection de l'école Sainte-Face là, je leur ai demandé s'ils pouvaient me le donner, et ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas à me le donner, donc voilà, vous

verrez avec eux plus tard si eux ils peuvent vous le donner. Mais, je l'ai demandé, la Préfecture m'a dit : Je n'ai pas à vous fournir ce genre de document. J'ai appelé l'école Sainte-Face, ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas à me le donner. Ils ne me l'ont pas donné. Je les ai appelés encore il y a 15 jours - 3 semaines.

M. ETESE : Alors, je considère que ça pose un problème. Ça pose un problème parce que d'abord, la commune a une, comment dire, une autorité administrative sur la protection de la jeunesse et que ça relève de cette nature-là puisque je l'ai écrit et je le maintiens. Quand vous avez des gens qui sont à la tête d'une institution scolaire et qui disent que la décapitation de Samuel Paty c'est moins grave que le blasphème, ça doit nous interpeller quelque part. Mais dans le P.V. du Conseil Municipal, vous avez indiqué, là je le lis : « Monsieur ETESE », donc c'était moi. « voilà, il vaut mieux dire tout de suite, bon, pour les rapports d'inspection je maintiens la demande que ce soit fait par écrit et que l'on ait une réponse écrite ». Vous m'avez répondu « Ok, pas de problème ». Mais vous n'avez pas écrit.

M. Le Maire : Je les ai rappelés.

M. ETESE : Vous n'avez pas écrit.

M. Le Maire : Non, je n'ai pas écrit.

Mme AK : Mais ce n'est pas pareil Monsieur le Maire, de rappeler. On vous demande une preuve écrite, vous vous engagez, vous ne le faites pas ! Bah oui Monsieur le Maire, à un moment donné il faut juste assumer le fait que vous ne l'avez pas fait.

M. Le Maire : Eh bien, Madame AK, vous redemanderez au prochain Maire, j'espère qu'il le fera.

Mme AK : Mais je vous parle de vous Monsieur le Maire.

M. Le Maire : Non mais, attendez, l'école Sainte-Face ça fait 1 an et demi que ça dure, ...

Mme AK : Il faut juste assumer, c'est tout. Vous dites que vous ne l'avez pas fait et puis c'est tout !

M. Le Maire : ...je n'arrête pas d'y aller, à chaque fois on me reparle de ça. Vous savez, à la rentrée de septembre 2023 on m'a demandé d'y aller avec une inspectrice, il a fallu que j'y aille, voir comment ça se passait. Je peux vous assurer que les enfants ne sont pas fouettés. Ils ne sont pas malheureux les enfants. Alors, c'est vrai quand j'entends décapitation et tout, je pense que, là, ça va un peu loin quoi.

M. ETESE : C'est leur déclaration et c'est très grave ! C'est à ces gens-là que l'on confie, effectivement, les enfants.

M. Le Maire : Eh bien, écoutez, vous verrez...

M. ETESE : Et les rapports d'inspection sont noircis, c'est à dire que les inspecteurs de l'éducation nationale qui font des rapports avec des conclusions, et précisent sur le fonctionnement de ces établissements, n'ont pas le droit d'être publics. Enfin, je ne sais pas ce que vous en pensez mais moi je pense que tous les citoyens ont le droit d'être informés de comment, effectivement, on encadre la jeunesse dans ce pays. C'est le minimum.

M. Le Maire : Ok.

M. PIGEON : J'avais une question aussi. Alors, moi je ne vous ai pas écrit mais j'ai quand même une question.

M. ETESE : C'est leur déclaration et c'est très grave ! C'est à ces gens-là que l'on confie, effectivement, les enfants.

M. PIGEON : Je voudrais savoir ce qu'il advient des terrains qui appartiennent à la commune qui sont situés le long de la Choisille, qui étaient cultivés jusqu'il n'y a pas très longtemps. qui aujourd'hui sont en état lamentable. Bon, je sais que ça ne rapporte pas beaucoup à la commune

et que la commune n'a pas besoin d'argent mais je trouve ça quand même un peu dommage de laisser ces terrains incultes alors je voudrais savoir la raison.

M. Le Maire : Je vais vous répondre. Monsieur DRUELLE est en train de voir, et d'ailleurs je trouve que c'est une très bonne chose, voir si on peut mettre des panneaux photovoltaïques. Donc, là-dessus, il est en train de travailler là-dessus et ça je ne sais pas trop en fait...

M. DRUELLE : Et on n'a pas encore eu, effectivement, donc, les résultats des études, par rapport aux différents prestataires qui seraient intéressés pour mettre, pour des panneaux voltaïques. Parce qu'on est sollicité quand même pas mal par les sociétés, également, pour ce genre de produits.

M. PIGEON : Traitez-le en commission urbanisme et aménagement du territoire.

M. DRUELLE : Pour l'instant, non. Avant que ce ne soit mis en commission urbanisme il faudrait peut-être qu'on ait le résultat, voir si c'est possible.

M. PIGEON : Mais déjà émettre l'idée en commission c'est déjà pas mal.

M. DRUELLE : Voilà.

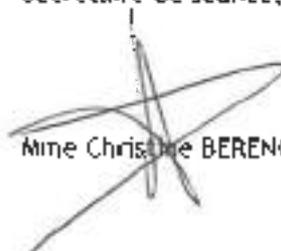
M. PIGEON : Même quand on n'est pas sûr du résultat c'est bien.

M. DRUELLE : Oui.

M. Le Maire : Je vous dis tous au revoir, d'ailleurs c'est la dernière fois que vous me verrez. Je souhaite que la commune continue, que l'ensemble des conseillers qui continuent, je leur souhaite bonne chance. C'est tout ce que je peux vous dire. Je remercie aussi toute la population qui est là, et puis ... il n'y a plus grand-chose à dire.

M. Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h05.

Secrétaire de séance,

  
Mme Christine BERENGUER

Le Maire,

  
Gérard DAVIET